



ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

GROUPAMA
30 JUIN 2016
NORMES IFRS

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS	4
BILAN COMBINÉ	5
COMPTE DE RESULTAT COMBINÉ	7
ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	8
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	9
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	11
ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS	13
1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	14
2. PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON.....	16
2.1. NOTE LIMINAIRE	16
2.2. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES COMBINES	17
2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION	18
3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS	21
3.1. ACTIFS INCORPORELS	21
3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	22
3.3. DERIVES	27
3.4. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES	28
3.5 ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES	28
3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28
3.7 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS.....	29
3.8 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	29
3.9 CAPITAUX PROPRES	29
3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	30
3.11 DETTES DE FINANCEMENT	31
3.12 OPERATIONS TECHNIQUES	31
3.13 IMPOTS	36
3.14 INFORMATION SECTORIELLE.....	36
3.15 FRAIS PAR DESTINATION.....	37

4. ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS	38
NOTE 1 – INFORMATION SECTORIELLE	38
NOTE 2 – ECARTS D’ACQUISITION	42
NOTE 3 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47
NOTE 4 – IMMOBILIER DE PLACEMENT (HORS UC)	48
NOTE 5 – IMMOBILIER D’EXPLOITATION	52
NOTE 6 – PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC	56
NOTE 7 – PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC	71
NOTE 8 – INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPARES	72
NOTE 9 – EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE	73
NOTE 10 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES	74
NOTE 11 – PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D’ASSURANCE ET FINANCIERS	75
NOTE 12 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE	76
NOTE 13 – IMPOTS DIFFERES	77
NOTE 14 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D’ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE	78
NOTE 15 – AUTRES CREANCES	79
NOTE 16 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	80
NOTE 17 – CAPITAUX PROPRES, INTERETS MINORITAIRES	81
NOTE 18 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	83
NOTE 19 – DETTES DE FINANCEMENT	84
NOTE 20 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D’ASSURANCE	86
NOTE 21 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS	89
NOTE 22 – AUTRES DETTES	90
NOTE 23 – ANALYSE DU CHIFFRE D’AFFAIRES	91
NOTE 24 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION	93
NOTE 25 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS	97
NOTE 26 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE	98
NOTE 27 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS	99
NOTE 28 – CHARGES DE FINANCEMENT	99
NOTE 29 – VENTILATION DE LA CHARGE D’IMPOT	100
AUTRES INFORMATIONS	102
NOTE 30 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS	102
NOTE 31 – LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE ET PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE	105

ÉTATS FINANCIERS

GROUPAMA
BILAN COMBINÉ (en millions d'euros)

ACTIF		30.06.2016	31.12.2015
Ecarts d'acquisition	Note 2	2 163	2 172
Autres immobilisations incorporelles	Note 3	306	314
Actifs incorporels		2 469	2 487
Immobilier de placement hors UC	Note 4	1 201	1 216
Immobilier de placement en UC	Note 7	110	105
Immobilier d'exploitation	Note 5	949	982
Placements financiers hors UC	Note 6	76 866	74 462
Placements financiers en UC	Note 7	7 393	6 972
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	Note 8	68	140
Placements des activités d'assurance		86 586	83 876
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	Note 9	51	4 262
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	Note 10	853	994
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	Note 11	1 176	8 090
Autres immobilisations corporelles		220	220
Frais d'acquisition reportés		293	273
Participation aux bénéfices différée active			
Impôts différés actifs	Note 13	11	276
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance acceptée	Note 14	4 028	2 427
Créances nées des opérations de cession en réassurance		108	261
Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt		223	282
Autres créances	Note 15	3 021	2 397
Autres actifs		7 904	6 136
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités	Note 2	4 652	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 16	1 007	1 451
TOTAL		104 698	107 295

Les notes en pages 13 à 108 font partie intégrante des états financiers combinés.

GROUPAMA
BILAN COMBINÉ (en millions d'euros)

PASSIF		30.06.2016	31.12.2015
Capital		113	35
Réserve de réévaluation	Note 17	1 759	1 493
Autres réserves		7 107	6 748
Ecarts de conversion		(449)	(425)
Résultat combiné		69	368
Capitaux propres (part du groupe)		8 599	8 219
Intérêts ne conférant pas le contrôle		19	13
Capitaux propres totaux		8 618	8 232
Provisions pour risques et charges	Note 18	703	642
Dettes de financement	Note 19	767	767
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	Note 20	59 852	56 919
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	Note 21	15 363	16 046
Participation aux bénéfices différée passive	Note 12	6 576	4 980
Ressources des activités du secteur bancaire	Note 9	6	3 906
Impôts différés passifs	Note 13	349	439
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés		229	184
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	Note 16	83	172
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée		542	908
Dettes nées des opérations de cession en réassurance		319	7 314
Dettes d'impôt exigible et autres dettes d'impôt		162	199
Instruments dérivés passifs	Note 8	834	799
Autres dettes	Note 22	6 013	5 791
Autres passifs		8 531	15 805
Passif des activités destinées à être cédées ou abandonnées	Note 2	4 283	
TOTAL		104 698	107 295

Les notes en pages 13 à 108 font partie intégrante des états financiers combinés.

GROUPAMA
COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ (en millions d'euros)

COMPTE DE RÉSULTAT		30.06.2016	30.06.2015
Primes émises	Note 23	9 086	9 135
Variation des primes non acquises		(2 235)	(2 281)
Primes acquises		6 851	6 854
Produit net bancaire, net du coût du risque		68	106
Produits des placements		1 225	1 334
Charges des placements		(468)	(426)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement		178	489
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat		(113)	435
Variation des dépréciations sur placements		(38)	(1)
Produits des placements nets de charges	Note 24	784	1 832
Total des produits des activités ordinaires		7 703	8 792
Charges des prestations des contrats	Note 25	(5 667)	(6 601)
Produits sur cession en réassurance	Note 26	130	314
Charges sur cession en réassurance	Note 26	(297)	(489)
Charges et produits des cessions nets en réassurance		(5 835)	(6 776)
Charges d'exploitation bancaires		(49)	(89)
Frais d'acquisition des contrats		(923)	(920)
Frais d'administration		(260)	(257)
Autres produits et charges opérationnels courants		(413)	(433)
Total autres produits et charges courants		(7 481)	(8 475)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		223	317
Autres produits et charges opérationnels non courants	Note 27	(53)	(25)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		170	292
Charges de financement	Note 28	(32)	(31)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	Note 10	(9)	(45)
Impôts sur les résultats	Note 29	(43)	50
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		86	266
Résultat net des activités abandonnées	Note 2	(17)	
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE		69	266
dont Intérêts ne conférant pas le contrôle			1
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		69	266

Les notes en pages 13 à 108 font partie intégrante des états financiers combinés.

GROUPAMA
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES
(en millions d'euros)

En millions d'euros	30.06.2016			30.06.2015		
	Part du groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total	Part du groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
Résultat de l'exercice	69		69	266	1	266
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
Eléments recyclables en résultat						
Variation des écarts de conversion	(24)		(24)	4		4
Variation des plus et moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	1 465	5	1 470	(1 326)	(4)	(1 330)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture						
Variation de la comptabilité reflet	(1 100)	(4)	(1 104)	1 058	3	1 061
Variation des impôts différés	(99)		(99)	5		5
Autres variations	50	1	51	13	(1)	12
Eléments non recyclables en résultat						
Réestimation de la dette actuarielle nette sur engagements de retraite à prestations définies	(40)		(40)	(14)		(14)
Variation des impôts différés	14		14	5		5
Autres variations						
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	266	2	268	(255)	(2)	(257)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	335	2	337	11	(1)	10

L'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, partie intégrante des états financiers, comprend, au-delà du résultat de la période, la variation de la réserve des plus et moins-values latentes brutes des actifs disponibles à la vente, minorée de la participation aux bénéfices différée et de l'impôt différé ainsi que la variation de la réserve liée aux écarts de conversion et des pertes et gains actuariels des avantages postérieurs à l'emploi.

Les notes en pages 13 à 108 font partie intégrante des états financiers combinés.

GROUPAMA
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en millions d'euros)

En millions d'euros	Capital	Résultat	Titres subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.2014	32	257	1 528	5 021	1 630	(406)	8 062	17	8 079
Affectation du résultat 2014		(257)		257					
Dividendes (1)				(63)			(63)	(1)	(64)
Variation de capital	3						3		3
Regroupement d'entreprises				(6)			(6)	(2)	(8)
Autres			(13)				(13)		(13)
Incidence des opérations avec les sociétaires	3	(257)	(13)	188			(79)	(3)	(82)
Écarts de conversion						(19)	(19)		(19)
Actifs disponibles à la vente					(585)		(585)	(2)	(587)
Comptabilité reflet					466		466	2	468
Impôts différés				(6)	(18)		(24)		(24)
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				20			20		20
Autres				10			10	(1)	9
Résultat de l'exercice		368					368		368
Total des produits et charges reconnus sur la période		368		24	(137)	(19)	236	(1)	235
Total des mouvements sur la période	3	111	(13)	212	(137)	(19)	157	(4)	153
Capitaux propres au 31.12.2015	35	368	1 515	5 233	1 493	(425)	8 219	13	8 232
Affectation du résultat 2015		(368)		368					
Dividendes (1)				(31)			(31)	(1)	(32)
Variation de capital	78						78	1	79
Regroupement d'entreprises								4	4
Autres			(2)				(2)		(2)
Incidence des opérations avec les sociétaires	78	(368)	(2)	337			45	4	49
Écarts de conversion						(24)	(24)		(24)
Actifs disponibles à la vente					1 465		1 465	5	1 470
Comptabilité reflet					(1 100)		(1 100)	(4)	(1 104)
Impôts différés				14	(99)		(85)		(85)
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(40)			(40)		(40)
Autres				50			50	1	51
Résultat de l'exercice		69					69		69
Total des produits et charges reconnus sur la période		69		24	266	(24)	335	2	337
Total des mouvements sur la période	78	(299)	(2)	361	266	(24)	380	6	386
Capitaux propres au 30.06.2016	113	69	1 513	5 594	1 759	(449)	8 599	19	8 618

(1). S'agissant des dividendes portant sur la variation des capitaux propres – part du groupe, ils correspondent à la rémunération des titres subordonnés classés en fonds propres en normes IFRS.

En millions d'euros	Capital	Résultat	Titres subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.2014	32	257	1 528	5 021	1 630	(406)	8 062	17	8 079
Affectation du résultat 2014		(257)		257					
Dividendes (1)				(31)			(31)	(1)	(32)
Variation de capital									
Regroupement d'entreprises				(8)			(8)		(8)
Autres			(13)				(13)		(13)
Incidence des opérations avec les sociétaires		(257)	(13)	218			(52)	(1)	(53)
Écarts de conversion						4	4		4
Actifs disponibles à la vente					(1 326)		(1 326)	(4)	(1 330)
Comptabilité reflet					1 058		1 058	3	1 061
Impôts différés				5	5		10		10
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(14)			(14)		(14)
Autres				13			13	(1)	12
Résultat de l'exercice		266					266	1	267
Total des produits et charges reconnus sur la période		266		4	(263)	4	11	(1)	10
Total des mouvements sur la période		9	(13)	222	(263)	4	(41)	(2)	(43)
Capitaux propres au 30.06.2015	32	266	1 515	5 243	1 367	(402)	8 021	15	8 036

Les notes en pages 13 à 108 font partie intégrante des états financiers combinés.

GROUPAMA
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	30.06.2016	30.06.2015
Résultat opérationnel avant impôt	170	292
Plus ou moins-values de cession des placements	(146)	245
Dotations nettes aux amortissements	105	111
Variation des frais d'acquisition reportés	(21)	(23)
Variation des dépréciations	32	(721)
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et contrats financiers	9 664	3 152
Dotations nettes aux autres provisions	50	10
Variation de la juste valeur des placements et instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	113	(435)
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	16	6
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel différents des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	9 813	2 345
Variation des créances et dettes d'exploitation	(8 904)	(1 846)
Variation des créances et dettes d'exploitation bancaire	17	(48)
Variation des valeurs données ou reçues en pension	405	(203)
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	(581)	(31)
Impôts nets décaissés	(75)	(83)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	845	426
Acquisitions/cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise		
Prises de participation/cessions dans les entreprises associées	44	21
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	44	21
Acquisitions nettes de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	(1 257)	(459)
Acquisitions nettes d'immobilier de placement	71	(11)
Acquisitions nettes et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités		
Autres éléments ne correspondant pas à des flux monétaires	49	37
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placement	(1 137)	(433)
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles et immobilisations d'exploitation	(94)	(79)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(94)	(79)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(1 187)	(491)
Droits d'adhésion		
Emission d'instruments de capital	78	
Remboursement d'instruments de capital	(2)	(13)
Opération sur actions propres		
Dividendes payés ⁽¹⁾	(32)	(32)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et les sociétaires	44	(45)
Trésorerie affectée aux dettes de financement		(1)
Intérêts payés sur dettes de financement	(32)	(31)
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	(32)	(32)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	12	(77)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	1 439	1 567
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	845	426
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(1 187)	(491)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	12	(77)
Flux de trésorerie liés aux actifs et passifs cédés ou abandonnés	(180)	
Effet des variations de change sur la trésorerie	(2)	(3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin	927	1 422

¹⁾ Ils correspondent à la rémunération des titres subordonnés classés en fonds propres en normes IFRS.

Il convient de souligner que la diminution du poste « variation des valeurs données ou reçues en pension » trouve sa contrepartie dans le poste « Acquisitions nettes de placements financiers ».

TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	30.06.2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 451
Caisse, banque centrale, CCP et comptes débiteurs des activités du secteur bancaire	160
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(172)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier 2016	1 439
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 007
Caisse, banque centrale, CCP et comptes débiteurs des activités du secteur bancaire	2
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(82)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin 2016	927

Les notes en pages 13 à 108 font partie intégrante des états financiers combinés.

ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS

1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

FAITS MARQUANTS DU 1^{ER} SEMESTRE 2016

Emission de certificats mutualistes

Groupama est le premier assureur mutualiste à lancer les certificats mutualistes autorisés par la loi de l'Economie Sociale et Solidaire de juillet 2014. Les caisses régionales se dotent de moyens financiers nécessaires pour investir dans les territoires et pour développer cette relation nouvelle avec leurs sociétaires. Après une première émission de certificats mutualistes par Groupama Rhône Alpes Auvergne en décembre 2015 qui s'est poursuivie sur 2016, sept autres caisses régionales Groupama ont émis à leur tour des certificats mutualistes auprès de leurs sociétaires et clients en mai et juin 2016. Le montant des certificats mutualistes émis au cours du 1^{er} semestre 2016 s'élève à 78 millions d'euros.

Augmentation de capital de Groupama SA

Fin février 2016, l'ensemble des caisses régionales a participé concomitamment à une augmentation de capital de Groupama Holding pour un montant de 675 millions d'euros et de Groupama Holding 2 pour un montant de 25 millions d'euros.

Groupama Holding et Groupama Holding 2 ont souscrit intégralement à l'augmentation de capital de Groupama SA pour un montant de 700 millions d'euros.

Projet de remutualisation de l'organe central de Groupama

Dans le cadre de l'examen du projet de loi « Sapin 2 » relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, un amendement a été déposé pour examen par la commission des Finances de l'Assemblée Nationale du 24 mai 2016, visant une évolution de la structure juridique de tête de Groupama en transformant Groupama SA, organe central du groupe, en une Caisse Nationale de Réassurance Mutuelle Agricole ayant le statut de société d'assurance mutuelle (SAM).

Ce projet s'inscrit dans l'orientation prise par Groupama de réaffirmer son identité mutualiste et redonnerait à son organe central la même forme juridique et les mêmes principes de fonctionnement que ses caisses régionales, renforçant en cela la cohérence de sa gouvernance. Il aurait pour effet de simplifier l'organisation du groupe sans modifier les responsabilités de l'organe central conférées par la loi de juillet 2013. Au plan financier, ce projet ne modifierait ni la solvabilité du groupe ni les engagements pris à l'égard des porteurs de ses dettes.

Les opérations de mise en œuvre pourraient commencer après la promulgation de la loi et aboutir dans le délai de 18 mois prévu par la loi.

Partenariats

Le 22 avril 2016, Orange et Groupama ont signé un accord visant à développer une offre bancaire inédite, 100% mobile. Cet accord fait suite aux négociations exclusives menées par les deux groupes depuis janvier et se concrétisera par l'entrée d'Orange au capital de Groupama Banque à hauteur de 65%, Groupama en conservant 35%.

Grâce à l'apport des deux partenaires, la banque, dont la dénomination sociale devrait être Orange Bank, lancera en France courant 2017, une offre bancaire spécifiquement adaptée aux usages du mobile. Cette offre sera commercialisée sous la marque Orange dans le réseau de distribution Orange et sous la marque Groupama dans les réseaux de distribution Groupama.

Cession de la participation dans Cegid

Le 18 avril 2016, Groupama aux côtés d'ICMI, société holding de Jean-Michel Aulas, fondateur et président de Cegid Group ("Cegid"), a annoncé la conclusion d'un accord avec le consortium Silver Lake – AltaOne visant la cession de sa participation dans Cegid pour un montant de 154,5 millions d'euros. La finalisation de cette transaction, qui est soumise à l'approbation des autorités de contrôle, a eu lieu le 8 juillet 2016. Le résultat de cession sera de l'ordre de 70 millions d'euros.

Groupama, via ses entités Groupama SA et Groupama Gan Vie, est un actionnaire de référence de Cegid (consolidé par mise en équivalence dans les comptes du groupe). Groupama a en effet construit, depuis 2007, un partenariat financier et industriel avec cette société permettant de servir de nombreux clients communs, notamment dans la profession comptable et ses clients TPE/PME.

La proposition du consortium Silver Lake - Altaone, qui valorise pleinement les réalisations et le potentiel de la société Cegid, constitue une opportunité de cession que Groupama a décidé de saisir, tout en continuant d'inscrire le volet industriel de son partenariat avec Cegid dans sa démarche stratégique. En accord avec les nouveaux actionnaires, Groupama souhaite ainsi poursuivre et développer ce partenariat durant les prochaines années.

Projet de simplification de la structure de détention par la Caisse des Dépôts et Groupama de leur participation dans Icade

Le 23 mai 2016, l'assemblée générale d'Icade a approuvé la fusion-absorption de Holdco SIIC par Icade. A l'issue de cette opération, la Caisse des Dépôts et Groupama deviennent des actionnaires directs d'Icade, la Caisse des Dépôts détenant environ 39% du capital d'Icade et Groupama en détenant environ 13 %.

Compte tenu de sa représentation au conseil et du poids de Groupama dans la gouvernance, le groupe maintien son influence notable sur Icade.

Notation financière

Le 17 mai 2016, l'agence de notation Fitch a confirmé la note de Groupama SA et de ses filiales à « BBB + », associée d'une perspective « stable ».

Intempéries

Le premier semestre 2016 a été marqué par les inondations et orages survenus en Ile de France, dans le Centre et le Nord Est du 26 mai au 7 juin, dont le coût est estimé à 1 milliard d'euros pour l'ensemble du marché. Groupama a mis en place son dispositif d'accompagnement de ses sociétaires et clients dans les meilleurs délais. Le coût de ces intempéries pour le groupe s'est élevé à 113 millions d'euros avant réassurance. La Caisse Centrale de Réassurance (CCR) supporte 50% du coût dans les communes reconnues en état de catastrophe naturelle. Net d'impôts et de réassurance, le coût pour le groupe s'élève à 56 millions d'euros.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Carole Nash

Groupama a signé le 5 août un accord de cession de sa filiale Carole Nash. Cette transaction est soumise à l'obtention des autorisations réglementaires locales et devrait être finalisée fin 2016.

2. PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

2.1. NOTE LIMINAIRE

Groupama SA est une Société Anonyme détenue à près de 100%, directement et indirectement par les Caisses Régionales d'Assurance et de Réassurance Mutuelles Agricoles et les Caisses Spécialisées (« caisses régionales ») formant le pôle mutualiste de Groupama. Groupama SA est domiciliée en France. Son siège social est situé au 8-10, rue d'Astorg, 75008, Paris, France.

La répartition du capital au 30 juin 2016 est la suivante :

- 92,01% à la société Groupama Holding ;
- 7,96% à la société Groupama Holding 2 ;
- 0,03% aux mandataires et salariés anciens ou actuels de Groupama SA (en direct ou par le biais des FCPE).

Les deux sociétés Groupama Holding et Groupama Holding 2, à statut de SA, sont entièrement détenues par les caisses régionales.

Groupama SA est une société d'assurance non vie et de réassurance, réassureur unique des caisses régionales et holding de tête du pôle capitalistique du groupe Groupama. Ses activités consistent à :

- définir et mettre en œuvre la stratégie opérationnelle du groupe Groupama, en concertation avec les caisses régionales et dans le cadre des orientations fixées par la Fédération Nationale Groupama ;
- réassurer les caisses régionales ;
- piloter l'ensemble des filiales ;
- mettre en place le programme de réassurance de l'ensemble du groupe ;
- gérer une activité d'assurance directe ;
- établir les comptes consolidés et combinés.

Les comptes consolidés de Groupama SA intègrent la réassurance cédée par les caisses régionales ainsi que l'activité des filiales.

Les comptes combinés sont relatifs au groupe Groupama, constitué de l'ensemble des caisses locales, des caisses régionales, de Groupama SA et de ses filiales.

Au titre de ses activités, la société est régie par les dispositions du Code de Commerce et du Code des Assurances, et soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les liens entre les différentes entités du groupe sont régis :

- dans le pôle Groupama SA, par des relations capitalistiques. Les sociétés filiales incluses dans ce pôle font l'objet d'une consolidation comptable. En outre, en contrepartie d'une certaine autonomie opérationnelle, chacune des filiales est soumise aux contraintes et devoirs définis par l'environnement de Groupama SA, notamment en matière de contrôle ;
- dans le pôle mutualiste :
 - par une convention de réassurance interne liant les caisses régionales à Groupama SA.
 - par un dispositif de sécurité et de solidarité entre l'ensemble des caisses régionales et Groupama SA («Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses de Réassurance Mutuelle Agricole adhérentes à la Fédération Nationale GROUPAMA »).

2.2. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES COMBINES

Les comptes combinés au 30 juin 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 31 août 2016.

Pour les besoins de l'établissement des comptes combinés, les comptes de chaque entité du périmètre de combinaison sont établis, de façon homogène, conformément aux dispositions des normes comptables internationales (« International Financial Reporting Standards ») et interprétations applicables au 30 juin 2016 telles qu'adoptées par l'Union Européenne et dont les principales modalités d'application par GROUPAMA sont décrites ci-après.

Les normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 ont été appliquées pour l'établissement des comptes du groupe au 30 juin 2016. Leur application n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes du groupe au 30 juin 2016. Elles sont reprises ci-dessous :

- amendement à IAS 19 intitulé : Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel ;
- amendements à IAS 16 et IAS 38 : Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables ;
- amendements à IFRS 11 : Acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe ;
- amendements à IAS 16 et IAS 41 : Plantes productrices ;
- amendement à IAS 1 « Disclosure initiative » : Présentation des états financiers.

Le groupe n'envisage pas d'appliquer par anticipation la norme IFRS 9 sur les instruments financiers publiée en juillet 2014 par l'IASB avec une date d'application au 1^{er} janvier 2018, mais non encore adoptée par l'Union européenne. Les travaux d'identification des problématiques de mise en œuvre de cette norme sont en cours.

En matière d'arrêté intermédiaire, les états financiers ont été établis conformément à la norme IAS 34, sous une forme condensée.

Les orientations prises par le groupe s'appuient notamment sur la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance.

Les filiales, coentreprises et entreprises associées du périmètre de combinaison sont consolidées dans le périmètre conformément aux dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28.

En revanche, aucune norme IFRS ne traite spécifiquement des modalités d'agrégation des comptes des entités constituant le pôle mutualiste (caisses locales et caisses régionales). Le groupe a donc adopté les règles de combinaison définies à la section VI du Règlement n°2000-05 du Comité de la réglementation comptable relatifs aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des assurances et des institutions de prévoyance régies par le Code de la sécurité sociale ou par le Code rural.

Ce choix a été fait en application des critères de jugement de l'article 10 de la norme internationale « IAS 8 » (sur la sélection et l'application des méthodes comptables en l'absence d'une norme ou d'une interprétation spécifiquement applicable), en raison des caractéristiques du pôle mutualiste de Groupama décrites ci-dessus.

Le groupe a adopté les normes « IFRS » pour la première fois pour l'établissement des comptes de l'exercice 2005.

Dans les annexes, tous les montants sont en millions d'euros sauf si mentionnés différemment. Ces montants sont arrondis. Des différences liées aux arrondis peuvent exister.

La préparation des états financiers du groupe en conformité avec les IFRS exige de la part de la direction de Groupama le choix d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui ont un impact sur le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges ainsi que sur l'élaboration des notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement. Elles sont basées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris des événements futurs dont la réalisation apparaît raisonnable dans les circonstances.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles des estimations étaient nécessaires peuvent s'avérer différents de celles-ci et entraîner un ajustement des états financiers.

Les jugements réalisés par la direction en application des normes IFRS concernent principalement :

- l'évaluation initiale et les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et plus particulièrement les écarts d'acquisition (notes 3.1.1 et 3.1.2),
- l'évaluation des provisions techniques (note 3.12),
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs non cotés ou actifs immobiliers (notes 3.2.1 et 3.2.2),
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs cotés faiblement liquides (note 3.2.1),
- la reconnaissance à l'actif des participations aux bénéficiaires (note 3.12.2.b) et des impôts différés (note 3.13),
- la détermination des provisions pour risques et charges et notamment l'évaluation des avantages consentis au personnel (note 3.10).

2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.3.1. Périmètre et méthodes de combinaison et de consolidation

Une entreprise est comprise dans le périmètre de combinaison dès lors que sa combinaison, ou celle du sous-groupe dont elle est la tête, présente, seule ou avec d'autres entreprises en situation d'être combinées, un caractère significatif par rapport aux comptes combinés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison.

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières sont, conformément aux dispositions des normes IFRS 10 et IAS 28, consolidés soit par intégration globale, soit par mise en équivalence. Le contrôle est examiné au cas d'espèce de chaque OPCVM. Les intérêts ne conférant pas le contrôle relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale sont classés dans un poste spécifique de dettes financières au passif du bilan IFRS. Les actifs financiers sous-jacents figurent dans les placements des activités d'assurance du groupe.

➤ **Entreprise combinante**

L'entreprise combinante est chargée d'établir les comptes combinés. Sa désignation fait l'objet d'une convention écrite entre toutes les entreprises du périmètre de combinaison dont la cohésion ne résulte pas de lien en capital.

➤ **Entreprises agrégées**

Les entreprises liées entre elles par un lien de combinaison sont intégrées par agrégation des comptes, selon des règles identiques à celles de l'intégration globale.

➤ **Entités contrôlées**

Les entités contrôlées sont consolidées par intégration globale. Ces entités sont consolidées dès qu'elles sont contrôlées. Une entité est contrôlée lorsque l'entreprise combinante détient le pouvoir sur cette entité, est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette entité, et lorsqu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur cette entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Une entité n'est plus consolidée par intégration globale dès lors que l'entreprise combinante perd le contrôle de cette entité.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entités consolidées, après retraitements éventuels ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des détenteurs de participations ne conférant pas le contrôle dits « intérêts minoritaires ».

➤ **Entreprises associées et coentreprises**

Les participations dans les entreprises associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable et les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Lorsque l'entreprise combinante détient, directement ou indirectement 20% ou davantage de droits de vote dans une entité, elle est présumée avoir une influence notable, sauf démonstration contraire. Inversement, lorsque l'entreprise combinante détient directement ou indirectement moins de 20% des droits de vote dans la société détenue, elle est présumée ne pas avoir d'influence notable, sauf à démontrer que cette influence existe.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

L'entreprise combinante exerce un contrôle conjoint sur un partenariat lorsque les décisions concernant les activités pertinentes du partenariat requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres convertis au cours de clôture, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation.

➤ **Déconsolidation**

Lorsqu'une entité est en run-off (arrêt de la souscription d'affaires nouvelles) et que les principaux agrégats du bilan ou du compte de résultat sont non significatifs par rapport à ceux du groupe, cette entité est déconsolidée.

Les titres de cette entité sont alors enregistrés, sur la base de leur valeur d'équivalence en titres disponibles à la vente au moment de la déconsolidation. Les variations ultérieures de valeur sont enregistrées conformément à la méthodologie définie pour ce type de titres.

2.3.2 Evolution du périmètre de combinaison

Les évolutions du périmètre de combinaison sont décrites dans la note 31 de l'annexe des états financiers.

2.3.3. Homogénéité des principes comptables

Les comptes combinés de Groupama SA sont présentés d'une façon homogène pour l'ensemble formé par les entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, en tenant compte des caractéristiques propres à la consolidation et des objectifs d'information financière requis pour les comptes consolidés (prédominance de la substance sur la forme, élimination des écritures passées au titre des dispositions fiscales locales).

Les retraitements effectués au titre de l'homogénéité des principes sont réalisés dès lors qu'ils ont un caractère significatif.

2.3.4. Conversion des comptes des sociétés étrangères

Les postes du bilan sont convertis en euros (devise fonctionnelle et de présentation des comptes du groupe) au cours de change officiel à la date de clôture, à l'exception des capitaux propres, hors résultat, qui sont convertis aux cours historiques. L'écart de conversion qui en résulte est porté au poste "Ecart de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts ne conférant pas le contrôle" pour le solde.

Les opérations du compte de résultat sont converties au cours moyen. L'écart entre le résultat converti au taux moyen et celui converti au taux de clôture est porté au poste "Ecart de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts ne conférant pas le contrôle" pour le solde.

2.3.5 Opérations internes entre sociétés combinées par GROUPAMA

Toutes les opérations internes au groupe sont éliminées.

Lorsque ces opérations affectent le résultat combiné, l'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée à 100%, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise combinante et les intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. En cas d'élimination de pertes, le groupe s'assure que la valeur de l'élément d'actif cédé n'est pas modifiée de façon durable. L'élimination des incidences des opérations internes portant sur des actifs a pour conséquence de les ramener à leur valeur d'entrée dans le bilan combiné (coût historique consolidé).

Ainsi doivent être éliminées les opérations internes portant, notamment, sur :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques ;
- les effets à recevoir et les effets à payer s'éliminent réciproquement mais, lorsque l'effet à recevoir est remis à l'escompte, le concours bancaire consenti au groupe est substitué à l'effet à payer ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés ;
- les acceptations, les cessions et rétrocessions en réassurance ;
- les opérations de co-assurance et co-réassurance ainsi que de gestion en pool ;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;
- le partage contractuel des résultats de contrats collectifs ;
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres et, le cas échéant, les dotations aux provisions pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les opérations sur instruments financiers à terme ;
- les plus et moins-values de cession interne des placements d'assurance ;
- les dividendes intra-groupe.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS

3.1. ACTIFS INCORPORELS

3.1.1 Ecarts d'acquisition

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans les capitaux propres retraités à la date d'acquisition. Lorsqu'ils ne sont pas affectés à des éléments identifiables du bilan, les écarts d'acquisition sont enregistrés au bilan dans un poste spécifique d'actif comme une immobilisation incorporelle.

L'écart d'acquisition résiduel ou *goodwill* résulte du prix payé au-delà de la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition, réévalué d'éventuels actifs incorporels identifiés dans le cadre de la comptabilité d'acquisition selon la norme IFRS 3 révisée (juste valeur des actifs et des passifs acquis). Le prix payé intègre la meilleure estimation possible des compléments de prix (earn-out, différé de paiements ...).

Le solde résiduel correspond donc à l'évaluation de la part de résultat attendu sur la production future. Cette performance attendue, qui se traduit dans la valeur de la production future, résulte de la combinaison d'éléments incorporels non directement mesurables. Ces éléments se matérialisent dans les multiples ou dans les projections de résultat futur qui ont servi de référence à la base de la valorisation et du prix payé lors de l'acquisition et conduisent à la détermination de l'écart d'acquisition mentionné précédemment.

Les ajustements des compléments de prix futurs sont comptabilisés, pour les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010, comme un ajustement du coût d'acquisition, et en résultat pour les regroupements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010.

Pour les regroupements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010, les coûts directement attribuables à l'acquisition sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont évalués, selon un choix effectué à chaque acquisition, soit à leur juste valeur, soit pour leur quote-part dans les actifs nets identifiables de la société acquise.

L'acquisition ultérieure d'intérêts ne conférant pas le contrôle ne donne pas lieu à la constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts ne conférant pas le contrôle dans une société contrôlée qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sont enregistrées dans les capitaux propres du groupe.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de l'acquéreur et/ou de l'acquise dont on s'attend à ce qu'elles tirent avantage du regroupement. Une UGT est définie comme le plus petit groupe d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupes d'éléments d'actif. En cas d'unité de management, d'outils de gestion, de zone géographique ou de grande branche d'activité, une UGT est constituée par le regroupement d'entités homogènes.

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entité étrangère hors zone euro est enregistré dans la devise locale de l'entité acquise et converti en euros au taux de clôture. Les variations de change ultérieures sont enregistrées en réserves de conversion.

Pour les entités acquises au cours de l'exercice, le groupe dispose d'un délai de douze mois à partir de la date d'acquisition pour attribuer aux actifs et passifs acquis leur valeur définitive.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation antérieurement acquise à la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur et l'ajustement en résultant comptabilisé par résultat.

Les écarts d'acquisition résiduels ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an à la même date. Le groupe revoit la valeur comptable de l'écart d'acquisition en cas d'événement défavorable survenant entre deux tests annuels. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est approchée de la façon suivante selon les préconisations de la norme IAS 36 (§25 à 27) :

- le prix de vente figurant dans un accord de vente irrévocable ;
- le prix de marché diminué des coûts de cession, dans le cadre d'un marché actif ;
- sinon, la meilleure information disponible, par référence à des transactions comparables.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs devant être générés par l'unité génératrice de trésorerie.

Les écarts d'acquisition, constatés lors du premier regroupement d'entreprise, dont le montant est de faible valeur ou générant des coûts de travaux d'évaluation disproportionnés par rapport à leur valeur, sont immédiatement constatés en charge de la période.

Une dépréciation d'un écart d'acquisition comptabilisée lors d'un exercice ne peut être reprise ultérieurement.

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'acquisition des titres de l'entreprise, il est procédé à une réestimation de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels et de l'évaluation du coût du regroupement. Si, après cette réévaluation, la quote-part d'intérêts acquise demeure supérieure au coût d'acquisition, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

Lors d'une prise de contrôle d'une entité, une option de vente peut être octroyée aux détenteurs de participations ne conférant pas le contrôle. L'option de vente entraîne l'obligation pour le groupe d'acheter les titres détenus par le minoritaire à un prix d'exercice spécifié et à une date future (ou période de temps) si le minoritaire exerce son droit. Cette obligation est traduite dans les comptes par une dette dont la valeur est égale au prix d'exercice de ce droit actualisé.

La contrepartie de cette dette, égale au prix de l'option (valeur de la part) est comptabilisée en écart d'acquisition pour les options de vente octroyées avant le 1^{er} janvier 2010 ou en diminution des intérêts ne conférant pas le contrôle et/ou des capitaux propres pour les options de vente contractées postérieurement à cette date.

3.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont des actifs identifiables, contrôlés par l'entité du fait d'événements passés et à partir desquels on s'attend à ce que des avantages économiques futurs bénéficient à l'entité.

Elles comprennent principalement les valeurs de portefeuille de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, les valeurs de la relation clients, les valeurs de réseaux et les marques constatées lors de regroupements d'entreprises, ainsi que les logiciels acquis et créés.

Les actifs incorporels amortissables d'assurance (qui regroupent notamment la valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, la valeur de la relation clients et la valeur des réseaux) sont amortis au rythme de dégagement des marges sur la durée de vie des portefeuilles de contrats. Un test de recouvrabilité est réalisé chaque année en fonction de l'expérience et de l'évolution anticipée des principales hypothèses et peut, le cas échéant, donner lieu à une dépréciation.

Les logiciels acquis et créés ont une durée de vie finie et sont amortis en règle générale linéairement sur cette durée de vie.

Les autres immobilisations incorporelles qui n'ont pas de durée de vie finie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test systématique de dépréciation.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés mais comptabilisés en charges.

3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

L'évaluation des placements ainsi que leur dépréciation éventuelle sont établies conformément aux normes IFRS, selon la classification des placements.

3.2.1. Actifs financiers

Sont notamment considérés comme des actifs financiers, les actions, les obligations, les prêts et créances, les dérivés et les comptes de banque.

➤ Classification

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Les actifs en juste valeur par résultat sont de deux types :
 - ❖ Les placements détenus à des fins de transaction (*trading*) qui sont des placements pour lesquels l'intention de gestion est de dégager des bénéfices à court terme. L'existence d'un historique de cession à court terme permet également la classification dans cette catégorie,
 - ❖ Les actifs financiers désignés de manière optionnelle (*held for trading* ou encore *fair value option*), dès lors qu'ils respectent notamment les critères suivants :
 - adossement actif / passif pour éviter les distorsions de traitement comptable,
 - instruments hybrides comprenant un ou plusieurs produits dérivés incorporés,
 - groupe d'actifs et/ou passifs financiers qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.
- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance comprennent les placements à échéance fixe que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le groupe n'utilise pas cette catégorie, à l'exception de certains portefeuilles parfaitement adossés, qui remplissent les critères rappelés ci-dessus.
- La catégorie des prêts et créances permet l'enregistrement des actifs à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- Les actifs disponibles à la vente (en juste valeur par capitaux propres) regroupent par défaut, tous les autres placements financiers à échéance fixe, les actions, et les prêts et créances qui ne sont pas inclus dans les autres catégories.

➤ Reclassements

Un actif financier peut, dans des circonstances exceptionnelles, être reclassé hors de la catégorie des placements détenus à des fins de transaction.

Un actif financier classé comme disponible à la vente peut être reclassé hors de la catégorie des actifs disponibles à la vente vers :

- la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance lorsque l'intention ou la capacité de l'entreprise a changé ou lorsque l'entité ne dispose plus d'une évaluation fiable de la juste valeur,
- la catégorie des prêts et créances lorsque l'actif financier répond à la définition de prêts et créances à la date du reclassement et lorsque l'entité a l'intention et la capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.

Un actif financier classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance peut être reclassé de manière exceptionnelle comme disponible à la vente si l'intention ou la capacité de l'entité a changé.

➤ Comptabilisation initiale

Le groupe comptabilise ses actifs financiers lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de ces actifs.

Les achats et les ventes des placements financiers sont enregistrés à la date de transaction.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Cependant, les coûts de transaction ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition des actifs financiers dès lors qu'ils ne sont pas significatifs.

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan.

➤ Méthodes d'évaluation de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur d'un instrument financier correspond à son cours coté sur un marché actif. Lorsque le marché de cet instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation utilisant des données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles ou, lorsque celles-ci ne sont pas disponibles, en ayant recours à des hypothèses qui impliquent une part de jugement.

Conformément à l'amendement d'IFRS 7 publié par l'IASB en mars 2009 et à la norme IFRS 13, les instruments financiers actifs et passifs évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie en trois niveaux. Ceux-ci dépendent de l'utilisation ou non d'un modèle d'évaluation et des sources de données utilisées pour alimenter les modèles d'évaluation :

- le niveau 1 correspond à un prix coté sur un marché actif auquel l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation,
- le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché actif ou déterminable à partir de prix observés,
- le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché.

Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

➤ Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation et les dépréciations éventuelles doivent être appréhendées en fonction de l'appartenance de l'instrument financier à l'une des quatre catégories présentées ci-dessus.

Les actifs détenus à des fins de transaction et ceux classés sur option dans cette catégorie sont enregistrés à leur juste valeur au cours de clôture dans le compte de résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les actions non cotées pour lesquelles la juste valeur ne peut pas être mesurée de façon suffisamment fiable et les prêts et créances sont enregistrés au coût amorti ou au coût historique. Le coût amorti est le montant auquel l'actif a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé des différences entre le montant initial et le montant à l'échéance (selon le taux d'intérêt effectif) et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation.

Les écarts entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition sont répartis de manière actuarielle en charges (surcote) ou en produits (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque plusieurs dates de remboursement sont prévues, la durée de vie résiduelle est déterminée sur la date du dernier remboursement.

Les actifs disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur et les plus et moins-values latentes sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres.

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte sont valorisés en juste valeur par résultat sur option.

➤ Provisions pour dépréciation

A chaque date d'arrêté, le groupe recherche l'existence d'indications objectives de dépréciation de ses placements.

Instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente, une perte de valeur est comptabilisée par résultat en cas de risque de contrepartie avéré.

Les dépréciations constatées sur un instrument de dette sont reprises par résultat en cas de diminution ou de disparition du risque de contrepartie.

Instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente, le groupe a pris en compte les précisions apportées par le comité d'interprétation des normes IFRS (IFRIC) dans son « update » du mois de juillet 2009 sur la notion de baisse significative ou prolongée du paragraphe 61 de la norme IAS 39.

Au 30 juin 2016, il existe une indication objective de dépréciation dans les cas suivants :

- le placement financier était déjà provisionné à l'arrêté publié précédent, ou ;
- une décote de 50% est observée à la date d'arrêté, ou ;
- le placement financier a été constamment en situation de moins-value latente au regard de sa valeur comptable sur les 36 derniers mois précédant l'arrêté.

Pour les titres qualifiés de titres stratégiques détaillés en annexe, pour lesquels le groupe exerce sa détention sur le long terme caractérisés par une représentation du groupe dans leurs instances de gouvernance ou des relations contractuelles importantes et durables ou un niveau de participation significatif dans le capital (en valeur absolue ou relative), sans pour autant qu'une influence notable soit exercée, cette période de référence est de 48 mois.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, le montant de la dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée par résultat, est enregistré automatiquement en résultat.

Ces critères pourront faire l'objet d'évolutions dans le temps pour tenir compte des changements de l'environnement dans lequel ils ont été définis, en se fondant sur l'exercice du jugement. Ce dernier doit également permettre de traiter des cas anormaux (tels que par exemple une chute des cours brutale et anormale à la clôture).

En outre, dans tous les autres cas où ces seuils ne sont pas atteints, le groupe identifie dans son portefeuille, les titres présentant constamment au cours des six derniers mois une moins-value latente significative fonction de la volatilité des marchés financiers. Pour les titres ainsi isolés, il examine ensuite sur la base de son jugement, titre par titre, s'il y a lieu ou non d'enregistrer une dépréciation par résultat.

Dans le cas où la gestion financière d'une ligne de titres est effectuée de manière globale à l'échelle du groupe, même lorsque ces titres sont détenus par plusieurs entités, la détermination de l'existence ou non d'une indication objective de dépréciation peut être effectuée sur la base du prix de revient groupe.

Les dépréciations constatées sur un instrument de capitaux propres ne sont reprises en résultat que lors de la cession de l'actif concerné.

Placements valorisés au coût amorti

Pour les placements valorisés au coût amorti, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée à partir du taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier et corrigée des éventuelles provisions. Le montant de la perte de valeur est inclus dans le résultat net de l'exercice. La provision peut être reprise par résultat.

➤ Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels arrivent à expiration ou que le groupe transfère l'actif financier.

Les plus ou moins-values de cession des placements financiers sont déterminées suivant la méthode FIFO, à l'exception des titres portés par les OPCVM. En ce qui concerne ces derniers, la méthode retenue est la méthode du coût moyen pondéré.

Les plus et moins-values de cession sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'actif.

3.2.2. Immeubles de placement

Le groupe a choisi de comptabiliser les immeubles de placement selon la méthode du coût. Ils sont évalués selon l'approche par composant.

➤ **Comptabilisation initiale**

Les terrains et immeubles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur de l'immeuble inclut les coûts de transaction significatifs directement attribuables à la transaction, sauf cas particulier des placements immobiliers en représentation des engagements en UC qui peuvent être enregistrés sur option en juste valeur par résultat.

Lorsqu'un bien immobilier comprend une partie détenue pour en retirer des loyers et une autre partie utilisée dans le cadre de la production ou à des fins administratives, le bien est un immeuble de placement uniquement si cette dernière n'est pas significative.

Lors de la comptabilisation initiale, les immeubles sont répartis par composants, ceux-ci faisant l'objet d'un enregistrement de manière séparée.

Les durées d'amortissement des composants retenues par le groupe selon la nature de l'immeuble considéré sont les suivantes :

- gros œuvre ou coque (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 120 ans),
- clos et couvert (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 35 ans),
- gros équipement (durée d'amortissement comprise entre 20 ans et 25 ans),
- équipements secondaires, revêtements (durée d'amortissement comprise entre 10 ans et 15 ans),
- entretien (durée d'amortissement : 5 ans).

➤ **Evaluation**

Le coût de l'immeuble est le montant auquel celui-ci a été enregistré lors de sa comptabilisation initiale, diminué des amortissements cumulés et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation. Le coût d'acquisition de l'immeuble fait suite, soit d'une acquisition pure et simple, soit à l'acquisition d'une société propriétaire d'un immeuble. Dans ce dernier cas, le coût de l'immeuble est égal à la juste valeur à la date d'acquisition de la société propriétaire.

Chaque composant se distingue par sa durée et son taux d'amortissement.

La valeur résiduelle du composant gros œuvre n'étant pas mesurable de façon suffisamment fiable, notamment compte tenu d'incertitudes sur l'horizon de détention, l'amortissement de ce composant est donc déterminé sur la base du coût d'acquisition.

Les loyers sont enregistrés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

La valeur de réalisation des placements immobiliers est déterminée sur la base d'expertise au plus quinquennale effectuée par un expert accepté par les autorités de contrôle nationales (l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, en France). Au cours de chaque période quinquennale, le bien fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par ce dernier.

➤ **Dépenses ultérieures**

Les dépenses ultérieures doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'immeuble :

- s'il est probable que ces dépenses permettront à l'actif de générer des avantages économiques,
- et que ces dépenses peuvent être évaluées de façon fiable.

➤ Provisions pour dépréciation

Le groupe détermine à chaque date de clôture de ses comptes s'il y a des indications de perte de valeur potentielle sur les immeubles comptabilisés au coût amorti. Si tel est le cas, la valeur recouvrable de l'immeuble est calculée comme étant la valeur la plus élevée entre le prix de vente net des frais de cession et la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, le groupe comptabilise une perte de valeur en résultat pour la différence entre les deux valeurs et la valeur nette comptable est ajustée pour ne refléter que la valeur recouvrable.

Lorsque la valeur de l'immeuble s'améliore ultérieurement, la provision pour dépréciation est reprise par résultat.

➤ Décomptabilisation

Les plus ou moins-values de cession des placements immobiliers sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de vente net et la valeur nette comptable de l'actif.

3.3. DERIVES

3.3.1. Généralités

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable spécifique appelée le « sous-jacent »,
- il requiert un investissement initial net nul ou faible comparé à d'autres instruments réagissant de façon analogue aux évolutions de marché,
- il est dénoué à une date future.

Tous les dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur tant en date d'origine qu'à l'occasion de leur revalorisation ultérieure. Les variations de la juste valeur sont enregistrées en compte de résultat à l'exception des dérivés désignés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger.

3.3.2. Dérivés de couverture

L'utilisation de la comptabilité de couverture est soumise à des obligations de documentation et de démonstration périodique de l'efficacité de la couverture.

Les dérivés de couverture sont comptabilisés à la juste valeur avec variations en compte de résultat sauf pour les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissements nets à l'étranger considérées comme efficaces dont les variations de juste valeur sont différées en capitaux propres jusqu'à ce que les flux de trésorerie couverts soient comptabilisés en compte de résultat ou lors de la cession ou de la perte de contrôle de la filiale étrangère.

S'agissant d'une couverture de juste valeur d'un titre disponible à la vente, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat de façon à ce que celles-ci compensent exactement celles du dérivé de couverture.

La partie inefficace des couvertures est comptabilisée en compte de résultat.

3.3.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont des composantes d'instruments composés qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Ils sont séparés du contrat hôte et comptabilisés en tant que dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont remplies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Lorsque l'une de ces conditions n'est pas remplie, la séparation n'est pas effectuée.

3.4. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES

Les participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Lors de l'acquisition, la participation est comptabilisée au coût d'acquisition et sa valeur nette comptable est par la suite augmentée ou diminuée pour prendre en compte notamment les bénéfices ou les pertes ainsi que la variation de juste valeur des actifs financiers au prorata de la participation de l'investisseur.

3.5 ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable (dans les 12 mois).

Les actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants cessent d'être amortis à compter de leur reclassement en actifs détenus en vue de la vente.

Est considérée comme une activité abandonnée toute composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui se trouve dans l'une des situations suivantes :

- elle constitue une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte ; ou,
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement dans l'objectif d'être cédée.

Sont présentés sur une ligne particulière du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession,
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le groupe a choisi d'évaluer les immeubles d'exploitation selon la méthode du coût. Ces derniers sont présentés sur une ligne distincte des immeubles de placement à l'actif. La méthode de comptabilisation et d'évaluation est identique à celle qui a été exposée pour les immeubles de placement.

Les immobilisations corporelles autres que les immeubles d'exploitation sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, composé du prix d'achat, des droits de douane, des remises et rabais, des frais directs nécessaires à la mise en marche et des escomptes de règlement.

Les méthodes d'amortissement reflètent le mode de consommation économique.

Un test de dépréciation est réalisé dès qu'il existe un indice de perte de valeur. La perte de valeur est réversible et correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable, qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

3.7 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation et autres actifs sont comptabilisés à leur valeur nominale en tenant compte des coûts éventuels de transaction.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés à la juste valeur de la contrepartie reçue en échange à l'origine du contrat, nette des frais de transaction.

En outre, sont inclus dans les autres passifs les intérêts ne conférant pas le contrôle relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale. En effet, en application de la norme IAS 32, un instrument financier qui confère à son porteur le droit de le restituer à l'émetteur contre de la trésorerie est un passif financier. La variation de cette dette est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat.

3.8 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie correspond aux espèces disponibles.

Les équivalents de trésorerie sont des placements liquides à court terme, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

3.9 CAPITAUX PROPRES

➤ Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les écarts issus de la réévaluation à la juste valeur d'éléments du bilan et notamment :

- les effets de la réévaluation des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises conformément aux dispositions de la norme IAS 21,
- les effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit des profits et pertes non réalisés,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain provenant de la comptabilité reflet des actifs financiers disponibles à la vente,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain d'impôts différés engendré par les opérations mentionnées ci-dessus.

➤ Autres réserves

Les autres réserves sont composées des éléments suivants :

- Les reports à nouveau,
- Les réserves de consolidation du groupe,
- Les autres réserves réglementées,
- L'incidence de changement de méthodes comptables,
- Les instruments de capitaux propres de type Titres super subordonnés (TSS) ou de type Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) dont les caractéristiques permettent une comptabilisation en capitaux propres. La rémunération de ces titres se traite comme un dividende qui est prélevée sur les fonds propres.

➤ **Ecart de conversion**

Les écarts de conversion résultent du mécanisme de la consolidation du fait de la conversion des états financiers individuels de filiales étrangères établis dans une devise autre que l'euro.

➤ **Intérêts ne conférant pas le contrôle**

Les intérêts ne conférant pas le contrôle comprennent la quote-part dans l'actif net et dans les résultats nets d'une société du groupe consolidée par intégration globale. Cette quote-part correspond aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère ni directement ni indirectement par l'intermédiaire de filiales (concernant les intérêts ne conférant pas le contrôle relatifs aux OPCVM consolidés et le rachat des intérêts ne conférant pas le contrôle, se reporter aux paragraphes 3.7 et 3.11).

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée si les trois conditions suivantes sont remplies :

- l'entreprise a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- il est possible d'obtenir une estimation fiable du montant de la provision.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision doit être égal à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'entreprise estime nécessaire pour éteindre l'obligation.

➤ **Avantages du personnel**

● **Engagements de retraite**

Les sociétés du groupe disposent de différents régimes de retraite. Les régimes sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance ou à d'autres fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques. Le groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes à la clôture.

Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, que les droits soient définitivement acquis ou non dans le cas d'un changement du régime de retraite.

S'agissant des régimes à cotisations définies, le groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite et n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

3.11 DETTES DE FINANCEMENT

Les dettes de financement comprennent les passifs subordonnés, les dettes de financement représentées par des titres et les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire.

En l'absence d'interprétation précise de l'IFRIC, les engagements de rachat de participations ne conférant pas le contrôle sont comptabilisés en dettes de financement à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option. La contrepartie de ces dettes est comptabilisée soit en écart d'acquisition pour les options de vente octroyées avant le 1^{er} janvier 2010, soit en diminution des capitaux propres pour les options de vente contractées postérieurement à cette date.

➤ **Comptabilisation initiale**

Les dettes de financement sont comptabilisées lorsque le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de ces dettes. Le montant des dettes de financement est alors égal à leur juste valeur, ajustée le cas échéant, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou l'émission de ces dettes.

➤ **Règles d'évaluation**

Ultérieurement, les dettes de financement sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

➤ **Décomptabilisation**

Les dettes de financement sont décomptabilisées lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

3.12 OPERATIONS TECHNIQUES

3.12.1. Classification et mode de comptabilisation

Il existe deux catégories de contrats émis par les sociétés d'assurance du groupe :

- les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui relèvent de la norme IFRS 4,
- les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, qui relèvent de la norme IAS 39.

➤ **Contrats d'assurance**

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale.

Les pratiques comptables existantes relatives aux contrats relevant de la norme IFRS 4 continuent à être appliquées, à l'exception des provisions d'égalisation telles que définies par la norme IFRS 4 qui sont annulées, sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales (voir paragraphe 3.12.2.c).

➤ **Contrats financiers**

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers. Les contrats financiers se décomposent en deux catégories : les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficier d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation décrites dans le paragraphe 3.12.3.

3.12.2 Contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4

a. Contrats d'assurance non vie

➤ Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

➤ Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance non vie comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations.

➤ Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non vie

❖ Provisions pour primes non acquises

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées prorata temporis.

❖ Provisions pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours sont destinées à couvrir la part du coût des sinistres et des frais de gestion s'y rapportant qui excède la fraction des primes reportées nettes de frais d'acquisition reportés.

En arrêté intermédiaire, pour une famille de risques donnée, la sinistralité peut présenter au cours de l'exercice un profil non homogène qui se traduit par une perte technique sur la fraction de primes reportées.

Pour appréhender ce phénomène, un test de suffisance est réalisé, qui donne lieu, en cas de perte, à la constatation d'un complément de provision à due concurrence de l'insuffisance.

Le test est réalisé à partir de la dernière actualisation de la prévision annuelle de sinistralité et de frais pour cette famille de risques.

La perte correspond à l'insuffisance de primes reportées sur la période suivant l'arrêté intermédiaire, par rapport à la charge prévisionnelle de sinistralité et de frais se rapportant à ces primes. Le calcul est réalisé sur des montants nets de réassurance.

❖ Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

❖ **Autres provisions techniques**

Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

Provision pour risques croissants

Cette provision est constituée pour les contrats d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité à primes périodiques constantes, contrats pour lesquels le risque croît avec l'âge des assurés.

➤ **Frais d'acquisition reportés**

En assurance non vie, les frais d'acquisition afférents aux primes non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

b. Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

➤ **Primes**

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions, de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

➤ **Charges des prestations des contrats**

Les charges des prestations des contrats d'assurance vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- l'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire,
- les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations,
- l'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux résultats et la variation des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques.

➤ **Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire**

❖ **Provisions mathématiques**

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute de réassurance et de frais d'acquisition reportés.

Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

❖ Provision pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigible et d'une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste provisions techniques vie.

Pour la partie excédant l'engagement minimal réglementaire et contractuel, la charge courante de participation des bénéficiaires de contrats au résultat est déterminée dans les comptes intermédiaires sur la base du rapport estimé pour l'exercice en cours et compte tenu des décisions prises ou, à défaut, constaté à la clôture du dernier exercice, entre la charge prévisionnelle annuelle de participation des bénéficiaires de contrats et les produits financiers nets annuels prévisionnels. Cette charge ainsi calculée est plafonnée dans les comptes intermédiaires au montant de la marge financière prévisionnelle annuelle.

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

- la provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;
- la provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion actif / passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. Le groupe n'a pas constaté de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

❖ Application de la comptabilité reflet

Concernant les contrats dits participatifs, le groupe a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurance, les effets de la prise en compte des plus et moins-values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur. La participation aux bénéfices différée qui en résulte est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins-values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.

L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moins-values latentes. Ce taux est obtenu à partir de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices observé au cours des trois dernières années.

En cas de moins-value latente globale du portefeuille d'actifs de l'entité, le groupe enregistre une participation aux bénéfices différée active limitée à la fraction de participation aux bénéfices différée effectivement recouvrable. Un test de recouvrabilité s'appuyant sur une projection du comportement futur des portefeuilles d'assurance est mis en œuvre. Ce test intègre notamment des plus-values latentes sur actifs comptabilisés au coût amorti.

❖ Autres provisions techniques

Provision globale de gestion

La provision de gestion est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci. Cette approche est réalisée selon la maille des catégories ministérielles.

➤ **Frais d'acquisition reportés**

Les frais variables directement affectables à l'acquisition des contrats d'assurance vie sont portés à l'actif des comptes consolidés. Ces montants ne peuvent en aucun cas être supérieurs à la valeur actuelle des bénéfices futurs des contrats.

Ces frais sont amortis sur la durée de vie moyenne des contrats en fonction de la cadence d'émergence des marges futures pour chaque génération de contrats, les marges futures étant déterminées à partir d'hypothèses économiques (taux de participation aux bénéfices, taux de rendement futur des actifs et taux de chute). Les frais d'acquisition étant activés, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmériisées.

Chaque année, par famille homogène de produits, la valeur actuelle probable des marges futures est comparée au total des frais d'acquisition reportés nets des amortissements déjà comptabilisés dans le passé. Si cette valeur est inférieure, une dépréciation exceptionnelle est constatée en charge.

Le groupe applique la comptabilité reflet au titre des frais d'acquisition reportés.

c. Test de suffisance des passifs

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs relevant de la norme IFRS 4 sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant.

En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

Ce test est effectué à chaque arrêté comptable et au niveau de chaque entité consolidée.

d. Contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4

Les contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4 sont soit des contrats d'assurance comportant un risque d'assurance significatif tel qu'un risque décès, soit des contrats financiers avec participation discrétionnaire, pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré.

Les provisions techniques de ces contrats sont évaluées à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

e. Dérivés incorporés dans les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation discrétionnaire

Les dérivés incorporés sont des composantes de contrats d'assurance qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Si un même contrat contient une composante financière et une composante assurance, la composante financière est évaluée séparément à la juste valeur lorsqu'elle n'est pas étroitement liée au contrat hôte ou lorsque les normes comptables n'obligent pas à comptabiliser ensemble les droits et obligations liés à la composante dépôt, en application des dispositions de la norme IFRS 4.

Dans les autres cas, l'intégralité du contrat est traitée comme un contrat d'assurance.

3.12.3. Contrats financiers relevant de la norme IAS 39

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés en résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent pas à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouverts. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par le groupe sur les bénéfices résultant de la gestion des placements est amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

3.12.4. Opérations de réassurance

➤ Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traité par traité sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers dans le paragraphe 3.12.1. En l'absence d'informations suffisantes de la part de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocédants.

Les titres donnés en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

➤ Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et selon les mêmes règles que celles décrites dans la note 3.12.1 relative aux contrats d'assurance et aux contrats financiers. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et récessionnaires.

Les titres des réassureurs (cessionnaires ou récessionnaires) remis en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

3.13 IMPOTS

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés. Lorsqu'un impôt est dû ou à recevoir et que son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, il est qualifié d'exigible, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. Il figure selon le cas au passif ou à l'actif du bilan.

Les opérations réalisées par le groupe peuvent avoir des conséquences fiscales positives ou négatives autres que celles prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible. Il en résulte des actifs ou passifs d'impôt qui sont qualifiés de différés.

Il en est ainsi en particulier lorsqu'en conséquence d'opérations déjà réalisées, qu'elles soient comptabilisées dans les comptes individuels ou dans les seuls comptes consolidés comme les retraitements et éliminations de résultats internes, des différences sont appelées à se manifester à l'avenir, entre le résultat fiscal et le résultat comptable de l'entreprise ou entre la valeur fiscale et la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, par exemple lorsque des opérations réalisées au cours d'un exercice ne sont imposables qu'au titre de l'exercice suivant. De telles différences sont qualifiées de temporaires.

Tous les passifs d'impôt différé doivent être pris en compte ; en revanche, les actifs d'impôt différé ne sont portés à l'actif du bilan que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés. En ce qui concerne les actifs d'impôt différé, ceux-ci sont pris en compte dès lors que leur récupération est considérée comme "plus probable qu'improbable", c'est à dire dans le cas où il est probable que suffisamment de bénéfices imposables seront disponibles dans le futur pour compenser les différences temporaires déductibles. En règle générale, un horizon de 3 exercices est jugé raisonnable pour apprécier la capacité de recouvrement par l'entité des impôts différés ainsi activés. Une dépréciation des actifs d'impôt différé est, en revanche, constatée dès lors que leur recouvrabilité s'avère compromise.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

3.14 INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel correspond à une composante de l'entité qui se livre à des activités dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par les principaux décideurs opérationnels du groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à allouer au secteur et d'évaluer sa performance.

Le groupe est organisé en trois secteurs opérationnels : l'assurance en France, l'assurance à l'International et les activités bancaires et financières. Le secteur des activités bancaires et financières qui fait par ailleurs l'objet de notes annexes spécifiques (notes 9.1, 9.2 et 23.3) a été regroupé avec le secteur de l'assurance en France pour constituer un secteur opérationnel global intitulé France.

Les différentes activités de chaque secteur sont les suivantes :

- **Assurance de la personne.** L'activité d'assurance de la personne regroupe l'activité traditionnelle d'assurance vie ainsi que l'assurance des dommages corporels à la personne (risques liés à la santé, à l'invalidité et à la dépendance, principalement) ;
- **Assurance de dommages aux biens et responsabilité.** L'activité d'assurance de dommages aux biens et responsabilité recouvre par déduction les autres activités d'assurance au sein du groupe ;
- **Activité bancaire et financière.** L'activité bancaire et financière concerne les activités de distribution de produits bancaires mais également les activités de gestion de portefeuille de placements en valeurs mobilières ou immobilières ou de « *private equity* » et d'épargne salariale ;
- **Activité de holdings.** Principalement composé des produits et charges relatifs à la gestion du groupe et à la détention des titres composant le périmètre de Groupama SA.

3.15 FRAIS PAR DESTINATION

Les frais de gestion et les commissions liés à l'activité d'assurance sont classés selon leur destination, par application de clefs de répartition en fonction de la structure et de l'organisation de chacune des entités d'assurance.

Le classement des charges s'effectue dans les six destinations suivantes :

- les frais d'acquisition,
- les frais d'administration,
- les frais de règlement des sinistres,
- les charges des placements,
- les autres charges techniques,
- les charges non techniques.

4. ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE 1 – INFORMATION SECTORIELLE

NOTE 1.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL

NOTE 1.1.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL – BILAN

En millions d'euros	30.06.2016			31.12.2015		
	France	International	Total	France	International	Total
Actifs incorporels	877	1 591	2 469	875	1 612	2 487
Placements des activités d'assurance	79 232	7 354	86 586	76 738	7 138	83 876
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	51		51	4 262		4 262
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	687	166	853	805	189	994
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	970	206	1 176	7 917	173	8 090
Autres actifs	6 976	928	7 904	5 294	842	6 136
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités	4 652		4 652			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	844	163	1 007	1 274	176	1 451
Actif total consolidé	94 289	10 408	104 698	97 165	10 130	107 295
Provisions pour risques et charges	619	84	703	558	84	642
Dettes de financement	767		767	767		767
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	54 783	5 069	59 852	51 773	5 146	56 919
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	13 433	1 929	15 363	14 312	1 734	16 046
Participation aux bénéfices différée passive	6 376	199	6 576	4 806	175	4 980
Ressources des activités du secteur bancaire	6		6	3 906		3 906
Autres passifs	8 201	330	8 531	15 487	317	15 805
Passif des activités destinées à être cédées ou abandonnées	4 283		4 283			
Passif total consolidé hors capitaux propres	88 468	7 612	96 080	91 608	7 456	99 064

NOTE 1.1.2 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL – COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	30.06.2016			30.06.2015		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Primes acquises	5 579	1 272	6 851	5 461	1 393	6 854
Produit net bancaire, net du coût du risque	68		68	106		106
Produits des placements	1 103	122	1 225	1 204	131	1 334
Charges des placements	(443)	(26)	(468)	(400)	(26)	(426)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	166	13	178	459	30	489
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(107)	(6)	(113)	427	8	435
Variation des dépréciations sur placements	(37)	(1)	(38)	(1)		(1)
Total des produits des activités ordinaires	6 330	1 373	7 703	7 255	1 537	8 792
Charges des prestations des contrats	(4 739)	(929)	(5 667)	(5 490)	(1 111)	(6 601)
Produits sur cession en réassurance	102	28	130	280	35	314
Charges sur cession en réassurance	(198)	(99)	(297)	(392)	(97)	(489)
Charges d'exploitation bancaires	(49)		(49)	(89)		(89)
Frais d'acquisition des contrats	(714)	(209)	(923)	(707)	(213)	(920)
Frais d'administration	(180)	(80)	(260)	(176)	(82)	(257)
Autres produits et charges opérationnels courants	(386)	(28)	(413)	(408)	(25)	(433)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	165	57	223	273	44	317
Autres produits et charges opérationnels	(42)	(10)	(53)	(14)	(10)	(25)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	123	47	170	258	34	292
Charges de financement	(32)		(32)	(31)		(31)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(3)	(6)	(9)	(31)	(14)	(45)
Impôts sur les résultats	(27)	(16)	(43)	67	(17)	50
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	62	24	86	263	3	266
Résultat net des activités abandonnées	(17)		(17)			
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE	45	24	69	263	3	266
dont Intérêts ne conférant pas le contrôle	1			1		1
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	44	24	69	263	3	266

NOTE 1.2 – INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITE
NOTE 1.2.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITE – COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	30.06.2016									
	France					International				Total
	ABR	AP	Banque	Holding	Total	ABR	AP	Holding	Total	
Primes acquises	2 734	2 845			5 579	840	432		1 272	6 851
Produit net bancaire, net du coût du risque			68		68					68
Produits des placements	130	973		1	1 103	54	66	2	122	1 225
Charges des placements	(45)	(390)		(8)	(443)	(16)	(9)	(1)	(26)	(468)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	55	103		7	166	10	2		13	178
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(4)	(85)		(19)	(107)	2	(8)		(6)	(113)
Variation des dépréciations sur placements		(35)		(2)	(37)	(1)			(1)	(38)
Total des produits des activités ordinaires	2 871	3 412	68	(21)	6 330	888	484	1	1 373	7 703
Charges des prestations des contrats	(1 907)	(2 832)			(4 739)	(553)	(375)		(929)	(5 667)
Produits sur cession en réassurance	67	34			102	24	3		28	130
Charges sur cession en réassurance	(163)	(35)			(198)	(94)	(5)		(99)	(297)
Charges d'exploitation bancaires			(49)		(49)					(49)
Frais d'acquisition des contrats	(446)	(268)			(714)	(159)	(50)		(209)	(923)
Frais d'administration	(125)	(55)			(180)	(53)	(26)		(80)	(260)
Autres produits et charges opérationnels courants	(166)	(172)		(48)	(386)	(22)	(4)	(1)	(28)	(413)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	132	84	19	(69)	165	31	27	0	57	223
Autres produits et charges opérationnels	(9)	(3)		(31)	(42)	(8)	(1)	(1)	(10)	(53)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	123	81	19	(100)	123	23	25	(1)	47	170
Charges de financement	(2)	(1)		(29)	(32)					(32)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(2)	(1)			(3)	(7)			(6)	(9)
Impôts sur les résultats	(39)	(27)	(6)	45	(27)	(10)	(6)		(16)	(43)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	79	53	13	(84)	62	6	19	(1)	24	86
Résultat net des activités abandonnées		3	(20)		(17)					(17)
TOTAL RÉSULTAT NET	79	56	(7)	(84)	45	6	19	(1)	24	69
dont intérêts ne conférant pas le contrôle		1			1					
DONT RÉSULTAT NET (PART GROUPE)	79	56	(7)	(84)	44	6	19	(1)	24	69

En millions d'euros	30.06.2015									
	France					International				Total
	ABR	AP	Banque	Holding	Total	ABR	AP	Holding	Total	
Primes acquises	2 719	2 742			5 461	874	520		1 393	6 854
Produit net bancaire, net du coût du risque			106		106					106
Produits des placements	127	1 065		12	1 204	60	70	2	131	1 334
Charges des placements	(55)	(351)		5	(400)	(17)	(7)	(1)	(26)	(426)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	100	358			459	22	8		30	489
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	19	400		8	427	(1)	9		8	435
Variation des dépréciations sur placements					(1)					(1)
Total des produits des activités ordinaires	2 910	4 213	106	25	7 255	938	599	1	1 537	8 792
Charges des prestations des contrats	(1 810)	(3 680)			(5 490)	(618)	(493)		(1 111)	(6 601)
Produits sur cession en réassurance	70	210			280	32	3		35	314
Charges sur cession en réassurance	(173)	(219)			(392)	(93)	(4)		(97)	(489)
Charges d'exploitation bancaires			(89)		(89)					(89)
Frais d'acquisition des contrats	(437)	(270)			(707)	(163)	(49)		(213)	(920)
Frais d'administration	(120)	(55)			(176)	(54)	(28)		(82)	(257)
Autres produits et charges opérationnels courants	(159)	(198)	1	(52)	(408)	(20)	(4)	(1)	(25)	(433)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	280	1	18	(27)	273	21	24	(1)	44	317
Autres produits et charges opérationnels	(6)			(8)	(14)	(9)	(1)		(10)	(25)
RÉSULTAT OPERATIONNEL	274	1	18	(35)	258	12	23	(1)	34	292
Charges de financement	(1)			(30)	(31)					(31)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(2)	(29)			(31)	(14)			(14)	(45)
Impôts sur les résultats	(87)	120	(7)	41	67	(12)	(5)		(17)	50
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	184	93	11	(24)	263	(14)	18	(1)	3	266
Résultat net des activités abandonnées										
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE	184	93	11	(24)	263	(14)	18	(1)	3	266
dont intérêts ne conférant pas le contrôle		1			1					1
DONT RÉSULTAT NET (PART GROUPE)	184	92	11	(24)	263	(14)	18	(1)	3	266

NOTE 2 – ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	30.06.2016				31.12.2015
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette	Valeur nette
Valeur à l'ouverture	3 047	(580)	(295)	2 172	2 192
Entrées de périmètre					
Sorties de périmètre					
France	3			3	(2)
Pays de l'Europe Centrale et Orientale			(1)	(1)	(5)
Turquie			(2)	(2)	(21)
Royaume-Uni			(10)	(10)	7
Autres mouvements de l'exercice	3		(12)	(9)	(22)
Valeur à la clôture	3 050	(580)	(307)	2 163	2 172

Le regroupement au sein d'une seule unité génératrice de trésorerie pour l'ensemble des pays de l'Europe centrale et orientale s'explique par des outils communs et une plateforme commune ainsi que par une gestion centralisée des accords de bancassurance.

Mouvements de l'exercice :

Les mouvements ayant affecté les écarts d'acquisition au bilan correspondent à des différences liées aux cours de conversion et à une variation positive provenant de la revalorisation du prix d'achat des titres de Groupama SA dans le cadre de l'engagement de liquidité souscrit par Groupama Holding résultant de la privatisation de GAN SA.

Test de dépréciation :

Les écarts d'acquisition donnent lieu à un test de dépréciation au moins une fois par an. Ce test est mené à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie lors de chaque arrêté annuel.

La valeur d'utilité de référence pour la justification des tests de dépréciation correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs devant être générés par cette unité génératrice de trésorerie.

Les flux retenus correspondent en règle générale :

- A une période explicite qui s'appuie pour les premières années sur la planification stratégique opérationnelle du groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus itératif d'échange entre le management local et le groupe.
- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.

Lors d'un arrêté intermédiaire, le groupe mène certains travaux de contrôle interne visant à détecter tout indicateur de perte de valeur.

Au cours du 1er semestre 2016, aucun indicateur de perte de valeur n'a été détecté.

NOTE 2.1 – ECARTS D'ACQUISITION – DETAIL PAR UNITE GENERATRICE DE TRESORERIE

En millions d'euros	30.06.2016			
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette
Pays de l'Europe Centrale et Orientale	1 031	(502)	(183)	346
Italie	781			781
Turquie	262		(95)	167
Royaume-Uni	137	(30)	(29)	79
Grèce	131	(48)		83
Total International	2 343	(580)	(307)	1 456
Groupama Gan Vie	470			470
Gan Assurances	196			196
Activités financières, immobilières et autres sociétés d'assurance	41			41
Total France et Outre-mer	707			707
Valeur à la clôture	3 050	(580)	(307)	2 163

En millions d'euros	31.12.2015			
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette
Pays de l'Europe Centrale et Orientale	1 031	(502)	(182)	346
Italie	781			781
Turquie	262		(94)	169
Royaume-Uni	138	(30)	(19)	89
Grèce	131	(48)		83
Total International	2 343	(580)	(295)	1 468
Groupama Gan Vie	470			470
Gan Assurances	196			196
Activités financières, immobilières et autres sociétés d'assurance	39			39
Total France et Outre-mer	704			704
Valeur à la clôture	3 047	(580)	(295)	2 172

Il convient de rappeler qu'au cours des exercices 2009 à 2012, le groupe a procédé à une dépréciation des écarts d'acquisition de 580 millions d'euros relative aux unités génératrices de trésorerie suivantes :

- Pays de l'Europe centrale et orientale pour un total de 502 millions d'euros dont : 113 millions d'euros en 2009 correspondant au risque de démarrage d'activités dans des pays émergents de l'Europe de l'est où est implanté le groupe OTP Bank, 79 millions d'euros en 2010, 51 millions d'euros en 2011 et 260 millions d'euros en 2012.
- Grèce : 39 millions d'euros en 2011 et 9 millions d'euros en 2012.
- Royaume-Uni : 30 millions d'euros sur le cabinet de courtage Bollington en 2012.

NOTE 2.2 – ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES OU ABANDONNEES

Le 22 avril 2016, Orange et Groupama ont signé un accord visant à développer une offre bancaire inédite, 100% mobile. Cet accord fait suite aux négociations exclusives menées par les deux groupes depuis janvier et se concrétisera par l'entrée d'Orange au capital de Groupama Banque à hauteur de 65%, Groupama en conservant 35%. La finalisation de cette transaction, qui est attendue au troisième trimestre 2016, est soumise à l'approbation des autorités de contrôle.

Le 18 avril 2016, Groupama aux côtés d'ICMI, société holding de Jean-Michel Aulas, fondateur et président de Cegid Group ("Cegid"), a annoncé la conclusion d'un accord avec le consortium Silver Lake – AltaOne visant la cession de sa participation dans Cegid pour un montant de 154,5 millions d'euros. Suite à l'obtention des autorisations des autorités de la concurrence, le consortium Silver Lake – Alta One ont annoncé le 8 juillet 2016 avoir acquis les actions détenues par Groupama (Groupama SA et Groupama Gan Vie) et ICMI dans Cegid Group, conformément aux conditions précédemment annoncées.

De ce fait, au regard des dispositions de la norme IFRS 5, Groupama Banque et CEGID sont considérées comme des activités abandonnées.

L'application des principes de la norme IFRS 5 a les effets suivants dans les comptes au 30 juin 2016 :

- Au compte de résultat : les résultats de Groupama Banque et CEGID sont présentés pour un montant net d'impôt sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées » du compte de résultat ;
- Au bilan, les actifs et passifs (hors capitaux propres et comptes de liaison titres) sont reclassés respectivement dans les lignes « Actifs destinés à la vente et abandon d'activités » et « Passif des activités destinées à être cédés ou abandonnés » du bilan.

Activité de Cegid

En millions d'euros	30.06.2016
Actifs incorporels	
Placements des activités d'assurance	
Investissements dans les entreprises associées	79
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	
Autres actifs	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités	79
Capitaux propres - part du groupe	79
Intérêts minoritaires	
Total des capitaux propres des activités	79
Provisions pour risques et charges	
Dettes de financement	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	
Participation aux bénéfices différée passive	
Autres passifs	
Capitaux propres et passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	79

En millions d'euros	30.06.2016	30.06.2015
Primes acquises		
Produits des placements nets de charges de gestion		
Autres produits et charges opérationnels courants		
Résultat opérationnel courant		
Autres produits et charges opérationnels		
Résultat opérationnel		
Charges de financement		
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	3	4
Impôts sur les résultats		
Résultat net d'ensemble	3	4
dont Intérêts minoritaires		
dont résultat net (part du groupe)	3	4

Activité de Groupama Banque

En millions d'euros	30.06.2016
Actifs incorporels	1
Placements des activités d'assurance	
Emploi des activités du secteur bancaire et placement des autres activités	4 296
Investissements dans les entreprises associées	
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	
Autres actifs	276
Trésorerie et équivalents de trésorerie	
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités	4 573
Capitaux propres - part du groupe	290
Intérêts minoritaires	
Total des capitaux propres des activités	290
Provisions pour risques et charges	16
Dettes de financement	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	
Participation aux bénéfices différée passive	
Ressources des activités du secteur bancaire	3 926
Autres passifs	341
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	4 573

En millions d'euros	30.06.2016	30.06.2015
Primes acquises		
Produit net bancaire, net du coût du risque	25	39
Produits des placements nets de charges de gestion		
Autres produits et charges opérationnels courants	(47)	(42)
Résultat opérationnel courant	(22)	(3)
Autres produits et charges opérationnels		
Résultat opérationnel	(22)	(3)
Charges de financement		
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		
Impôts sur les résultats	2	
Résultat net d'ensemble	(20)	(3)
dont Intérêts minoritaires		
dont résultat net (part du groupe)	(20)	(3)

NOTE 3 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En millions d'euros	30.06.2016			31.12.2015		
	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute à l'ouverture	524	1 710	2 235	533	1 671	2 203
Augmentation		57	57		128	128
Diminution	(1)	(12)	(13)		(87)	(87)
Ecart de conversion	(3)		(4)	(9)	(1)	(10)
Variation de périmètre	(1)	(37)	(38)			
Valeur brute à la clôture	520	1 717	2 237	524	1 710	2 235
Amortissements cumulés à l'ouverture	(261)	(1 522)	(1 783)	(251)	(1 466)	(1 717)
Augmentation	(8)	(45)	(53)	(16)	(93)	(109)
Diminution		2	2		40	40
Ecart de conversion	3		3	7	1	8
Variation de périmètre		37	37			
Reclassements					(4)	(4)
Amortissements cumulés à la clôture	(266)	(1 528)	(1 794)	(261)	(1 522)	(1 783)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(136)	(1)	(137)	(138)	(4)	(142)
Dépréciation durable comptabilisée				(1)		(1)
Dépréciation durable reprise				1		1
Ecart de conversion				2		2
Variation de périmètre						
Reclassements					4	4
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(136)	(1)	(137)	(136)	(1)	(137)
Valeur nette à l'ouverture	127	188	314	144	201	344
Valeur nette à la clôture	118	188	306	127	188	314

Les immobilisations incorporelles du groupe sont composées de deux rubriques :

- les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité assurance
- les autres immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance

Les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance correspondent notamment à des valeurs de portefeuille, des valeurs de réseaux de distribution, des valeurs de relation clients et des marques. Seule la valeur de portefeuille en Italie fait l'objet d'un amortissement.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels acquis et développés en interne.

Les variations de périmètre sont liées au reclassement de l'activité de Groupama Banque en activité destinée à être cédée.

NOTE 4 – IMMOBILIER DE PLACEMENT (HORS UC)

En millions d'euros	30.06.2016			31.12.2015		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
Valeur brute à l'ouverture	1 292	205	1 497	1 422	245	1 667
Acquisitions	9	5	14	42	5	48
Variation de périmètre						
Dépenses ultérieures						
Production immobilisée de l'exercice	24		24	65		65
Transfert de/vers les immeubles en UC						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation	(1)		(1)	7		7
Ecart de conversion						
Cessions	(61)	(4)	(65)	(244)	(43)	(287)
Autres					(3)	(3)
Valeur brute à la clôture	1 263	206	1 469	1 292	205	1 497
Amortissements cumulés à l'ouverture	(265)		(265)	(343)		(343)
Augmentation	(11)		(11)	(23)		(23)
Variation de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles en UC						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation	1		1	(1)		(1)
Diminution	24		24	102		102
Autres						
Amortissements cumulés à la clôture	(252)		(252)	(265)		(265)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(10)	(7)	(18)	(12)	(5)	(18)
Dépréciation durable comptabilisée					(2)	(2)
Variation de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation						
Dépréciation durable reprise				2		2
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(11)	(7)	(18)	(10)	(7)	(18)
Valeur nette à l'ouverture	1 017	198	1 216	1 067	240	1 307
Valeur nette à la clôture	1 001	200	1 201	1 017	198	1 216
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	2 669	349	3 018	2 655	355	3 010
Plus-values latentes	1 667	149	1 817	1 638	157	1 795

La réalisation de plus-values latentes sur des immeubles en représentation des engagements en assurance vie donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats ainsi qu'à des impositions.

Les plus-values latentes y compris l'immobilier d'exploitation (voir note 5) revenant au Groupe s'élèvent à 715 millions d'euros au 30 juin 2016 (nettes de participation aux bénéfiques et d'impôts) contre 675 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Les cessions d'immeubles de l'exercice comprennent principalement les cessions de lots vacants du patrimoine résidentiel du groupe ainsi que la cession d'un immeuble à Paris.

Conformément à la hiérarchie de la juste valeur définie dans la norme IFRS 13, la juste valeur de l'immobilier de placement est classée en niveau 2 pour un montant de 2 521 millions d'euros et en niveau 3 pour un montant de 497 millions d'euros. L'immobilier de placement classé en niveau 2 correspond principalement à des immeubles situés à Paris ou en région parisienne pour lesquels la juste valeur s'appuie sur des données observables.

NOTE 4.1 – IMMOBILIER DE PLACEMENT – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2016						31.12.2015					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	1 228	35	1 263	206		206	1 257	36	1 292	205		205
Amortissements cumulés	(243)	(9)	(252)				(256)	(9)	(265)			
Dépréciation durable	(2)	(8)	(11)	(7)		(7)	(2)	(8)	(10)	(7)		(7)
Valeur nette à la clôture	983	18	1 001	200		200	999	18	1 017	199		199
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	2 635	33	2 669	349		349	2 618	37	2 655	355		355
Plus-values latentes	1 652	15	1 667	149		149	1 620	18	1 638	157		157

NOTE 4.2 – IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE
NOTE 4.2.1 – IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	30.06.2016					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmage aux biens et respons.	Total
Valeur brute	869	359	1 228	81	126	206
Amortissements cumulés	(156)	(86)	(243)			
Dépréciation durable	(1)	(1)	(2)	(2)	(4)	(7)
Valeur nette à la clôture	712	271	983	79	121	200
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	1 972	663	2 635	144	205	349
Plus-values latentes	1 261	392	1 652	65	84	149

En millions d'euros	31.12.2015					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmage aux biens et respons.	Total
Valeur brute	894	363	1 257	78	127	205
Amortissements cumulés	(168)	(88)	(256)			
Dépréciation durable	(1)	(1)	(2)	(2)	(5)	(7)
Valeur nette à la clôture	725	274	999	76	123	199
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	1 971	647	2 618	139	216	355
Plus-values latentes	1 246	374	1 620	64	93	157

NOTE 4.2.2 – IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2016					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	23	13	35			
Amortissements cumulés	(7)	(2)	(9)			
Dépréciation durable	(5)	(3)	(8)			
Valeur nette à la clôture	11	7	18			
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	18	15	33			
Plus-values latentes	8	8	15			

En millions d'euros	31.12.2015					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	22	13	36			
Amortissements cumulés	(7)	(2)	(9)			
Dépréciation durable	(5)	(3)	(8)			
Valeur nette à la clôture	11	8	18			
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	20	17	37			
Plus-values latentes	9	9	18			

NOTE 5 – IMMOBILIER D'EXPLOITATION

En millions d'euros	30.06.2016			31.12.2015		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
Valeur brute à l'ouverture	1 303	73	1 376	1 357	72	1 429
Acquisitions	4	9	13	17	1	18
Variation de périmètre						
Production immobilisée de l'exercice	4		4	9		9
Transfert de/vers les immeubles de placement	1		1	(7)		(7)
Ecarts de conversion				(1)		(1)
Cessions	(5)	(7)	(12)	(69)	(3)	(72)
Autres				(3)	3	0
Valeur brute à la clôture	1 307	76	1 382	1 303	73	1 376
Amortissements cumulés à l'ouverture	(365)		(365)	(353)		(353)
Augmentation	(15)		(15)	(37)		(37)
Variation de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles de placement	(1)		(1)	1		1
Diminution	2		2	23		23
Autres				1		1
Amortissements cumulés à la clôture	(379)		(379)	(365)		(365)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(29)		(29)	(16)		(16)
Dépréciation durable comptabilisée	(26)		(26)	(28)		(28)
Variation de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles de placement						
Dépréciation durable reprise				14		14
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(55)		(55)	(29)		(29)
Valeur nette à l'ouverture	909	73	982	988	72	1 060
Valeur nette à la clôture	873	75	949	909	73	982
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	1 207	119	1 326	1 224	121	1 345
Plus-values latentes	334	44	378	315	48	363

Au 30 juin 2016, trois immeubles d'exploitation détenus par Groupama Gan Vie ont fait l'objet de dotations ou de compléments de dotations aux provisions pour dépréciation à hauteur de 26 millions d'euros.

NOTE 5.1 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2016						31.12.2015					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	1 197	110	1 307	76		76	1 193	110	1 303	73		73
Amortissements cumulés	(367)	(11)	(379)				(355)	(10)	(365)			
Dépréciation durable	(55)		(55)				(29)		(29)			
Valeur nette à la clôture	775	98	873	75		75	810	99	909	73		73
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	1 116	91	1 207	119		119	1 132	93	1 224	121		121
Plus-values latentes	341	(7)	334	44		44	322	(6)	315	48		48

NOTE 5.2 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE

NOTE 5.2.1 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	30.06.2016					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	671	526	1 197	22	53	76
Amortissements cumulés	(159)	(208)	(367)			
Dépréciation durable	(54)	(1)	(55)			
Valeur nette à la clôture	457	317	775	22	53	75
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	556	560	1 116	37	82	119
Plus-values latentes	99	242	341	15	29	44

En millions d'euros	31.12.2015					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	656	537	1 193	19	54	73
Amortissements cumulés	(148)	(207)	(355)			
Dépréciation durable	(28)	(1)	(29)			
Valeur nette à la clôture	481	329	810	19	53	73
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	567	564	1 132	34	87	121
Plus-values latentes	87	235	322	15	33	48

NOTE 5.2.2 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2016					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	50	59	110			
Amortissements cumulés	(5)	(7)	(11)			
Dépréciation durable						
Valeur nette à la clôture	45	53	98			
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	43	48	91			
Plus-values latentes	(2)	(5)	(7)			

En millions d'euros	31.12.2015					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	50	60	110			
Amortissements cumulés	(4)	(6)	(10)			
Dépréciation durable						
Valeur nette à la clôture	45	54	99			
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	44	49	93			
Plus-values latentes	(2)	(5)	(6)			

NOTE 6 – PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC

En millions d'euros	30.06.2016	31.12.2015
	Valeur nette	Valeur nette
Actifs évalués à la juste valeur	75 362	72 708
Actifs évalués au coût amorti	1 504	1 754
Total placements financiers hors UC	76 866	74 462

Le total des placements financiers (hors immobilier, UC et dérivés) au 30 juin 2016 s'élève à 76 866 millions d'euros et présente une augmentation de 2 404 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2015.

L'activité de mises en pension de titres obligataires est de 4 527 millions d'euros contre 4 101 millions d'euros au 31 décembre 2015. La trésorerie issue de ces mises en pension est investie dans des fonds spécifiques détenus en direct.

NOTE 6.1 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2016								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	3 224	272	3 496	3 879	291	4 170	655	19	674
Obligations et autres placements à revenu fixe	45 471	4 373	49 844	53 686	4 952	58 638	8 215	579	8 794
Autres placements	36		36	36		36			
Total actifs disponibles à la vente	48 731	4 645	53 376	57 601	5 243	62 844	8 870	598	9 468
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	66		66	66		66			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	566	315	881	566	315	881			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	88	1	89	88	1	89			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	3 615	31	3 646	3 615	31	3 646			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	4 997	81	5 078	4 997	81	5 078			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 433	325	2 758	2 433	325	2 758			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
Total actifs de transaction	11 765	753	12 518	11 765	753	12 518			
Total placements évalués à la juste valeur	60 496	5 398	65 894	69 366	5 996	75 362	8 870	598	9 468

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

Au 30 juin 2016, les plus-values non réalisées constatées comptablement par capitaux propres (réserve de réévaluation) au titre des actifs financiers disponibles à la vente s'établissent à 9 468 millions d'euros contre 7 998 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Les plus-values non réalisées constatées comptablement par résultat au titre des actifs de transaction s'élèvent à 381 millions d'euros au 30 juin 2016 contre 367 millions d'euros au 31 décembre 2015.

En millions d'euros	31.12.2015								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	2 998	266	3 264	3 703	281	3 984	705	15	720
Obligations et autres placements à revenu fixe	46 123	4 634	50 757	52 913	5 122	58 035	6 790	488	7 278
Autres placements	41		41	41		41			
Total actifs disponibles à la vente	49 162	4 900	54 062	56 657	5 403	62 060	7 495	503	7 998
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	25		25	25		25			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	634	194	828	634	194	828			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	87		87	87		87			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	2 483	31	2 514	2 483	31	2 514			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	4 895	86	4 981	4 895	86	4 981			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 148	65	2 213	2 148	65	2 213			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
Total actifs de transaction	10 272	376	10 648	10 272	376	10 648			
Total placements évalués à la juste valeur	59 434	5 276	64 710	66 929	5 779	72 708	7 495	503	7 998

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.2 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ
NOTE 6.2.1 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ – FRANCE

En millions d'euros	30.06.2016											
	Coût amorti net				Juste valeur ^(a)				Plus ou moins-values latentes brutes			
	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Hold ing	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Hold ing	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Holding	Total
Actifs disponibles à la vente												
Actions et autres placements à revenu variable	2 557	667		3 224	2 927	952		3 879	370	285		655
Obligations et autres placements à revenu fixe	40 532	4 939		45 471	48 252	5 434		53 686	7 720	495		8 215
Autres placements	10	26		36	10	26		36				
Total actifs disponibles à la vente	43 099	5 632		48 731	51 189	6 412		57 601	8 090	780		8 870
Actifs de transaction												
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	4	62		66	4	62		66				
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	417	149		566	417	149		566				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	88			88	88			88				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	2 407	1 208		3 615	2 407	1 208		3 615				
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	4 488	507	2	4 997	4 488	507	2	4 997				
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 336	97		2 433	2 336	97		2 433				
Autres placements classés en "trading"												
Autres placements classés en "held for trading"												
Total actifs de transaction	9 740	2 023	2	11 765	9 740	2 023	2	11 765				
Total placements évalués à la juste valeur	52 839	7 655	2	60 496	60 929	8 435	2	69 366	8 090	780		8 870

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2015											
	Coût amorti net				Juste valeur ^(a)				Plus ou moins-values latentes brutes			
	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Hold ing	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Hold ing	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Holding	Total
Actifs disponibles à la vente												
Actions et autres placements à revenu variable	2 306	692		2 998	2 665	1 038		3 703	359	346		705
Obligations et autres placements à revenu fixe	41 063	5 060		46 123	47 388	5 525		52 913	6 325	465		6 790
Autres placements	10	31		41	10	31		41				
Total actifs disponibles à la vente	43 379	5 783		49 162	50 063	6 594		56 657	6 684	811		7 495
Actifs de transaction												
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	6	19		25	6	19		25				
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	476	158		634	476	158		634				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	87			87	87			87				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	1 909	574		2 483	1 909	574		2 483				
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	3 900	993	2	4 895	3 900	993	2	4 895				
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 055	93		2 148	2 055	93		2 148				
Autres placements classés en "trading"												
Autres placements classés en "held for trading"												
Total actifs de transaction	8 433	1 837	2	10 272	8 433	1 837	2	10 272				
Total placements évalués à la juste valeur	51 812	7 620	2	59 434	58 496	8 431	2	66 929	6 684	811		7 495

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.2.2 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ – INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2016								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	167	105	272	178	113	291	11	8	19
Obligations et autres placements à revenu fixe	2 513	1 860	4 373	2 870	2 082	4 952	357	222	579
Autres placements									
Total actifs disponibles à la vente	2 680	1 965	4 645	3 048	2 195	5 243	368	230	598
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	185	130	315	185	130	315			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	1		1	1		1			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	17	14	31	17	14	31			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	49	32	81	49	32	81			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	182	143	325	182	143	325			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
Total actifs de transaction	434	319	753	434	319	753			
Total placements évalués à la juste valeur	3 114	2 284	5 398	3 482	2 514	5 996	368	230	598

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2015								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	160	106	266	170	111	281	10	5	15
Obligations et autres placements à revenu fixe	2 613	2 021	4 634	2 910	2 212	5 122	297	191	488
Autres placements									
Total actifs disponibles à la vente	2 773	2 127	4 900	3 080	2 323	5 403	307	196	503
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	106	88	194	106	88	194			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"									
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	17	14	31	17	14	31			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	53	33	86	53	33	86			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	36	29	65	36	29	65			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
Total actifs de transaction	212	164	376	212	164	376			
Total placements évalués à la juste valeur	2 985	2 291	5 276	3 292	2 487	5 779	307	196	503

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.3 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR NATURE DE TITRE

En millions d'euros	30.06.2016								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actions et autres placements à revenu variable									
Actifs disponibles à la vente	3 224	272	3 496	3 879	291	4 170	655	19	674
Actifs classés en "trading"	66		66	66		66			
Actifs classés en "held for trading"	566	315	881	566	315	881			
Total actions et autres placements à revenu variable	3 856	587	4 443	4 511	606	5 117	655	19	674
Obligations et autres placements à revenu fixe									
Actifs disponibles à la vente	45 471	4 373	49 844	53 686	4 952	58 638	8 215	579	8 794
Actifs classés en "trading"	88	1	89	88	1	89			
Actifs classés en "held for trading"	3 615	31	3 646	3 615	31	3 646			
Total obligations et autres placements à revenu fixe	49 174	4 405	53 579	57 389	4 984	62 373	8 215	579	8 794
OPCVM de trésorerie									
Actifs classés en "trading"	4 997	81	5 078	4 997	81	5 078			
Actifs classés en "held for trading"	2 433	325	2 758	2 433	325	2 758			
Total OPCVM de trésorerie	7 430	406	7 836	7 430	406	7 836			
Autres placements									
Actifs disponibles à la vente	36		36	36		36			
Actifs classés en "trading"									
Actifs classés en "held for trading"									
Total autres placements	36		36	36		36			
Total placements évalués à la juste valeur	60 496	5 398	65 894	69 366	5 996	75 362	8 870	598	9 468

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2015								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actions et autres placements à revenu variable									
Actifs disponibles à la vente	2 998	266	3 264	3 703	281	3 984	705	15	720
Actifs classés en "trading"	25		25	25		25			
Actifs classés en "held for trading"	634	194	828	634	194	828			
Total actions et autres placements à revenu variable	3 657	460	4 117	4 362	475	4 837	705	15	720
Obligations et autres placements à revenu fixe									
Actifs disponibles à la vente	46 123	4 634	50 757	52 913	5 122	58 035	6 790	488	7 278
Actifs classés en "trading"	87		87	87		87			
Actifs classés en "held for trading"	2 483	31	2 514	2 483	31	2 514			
Total obligations et autres placements à revenu fixe	48 693	4 665	53 358	55 483	5 153	60 636	6 790	488	7 278
OPCVM de trésorerie									
Actifs classés en "trading"	4 895	86	4 981	4 895	86	4 981			
Actifs classés en "held for trading"	2 148	65	2 213	2 148	65	2 213			
Total OPCVM de trésorerie	7 043	151	7 194	7 043	151	7 194			
Autres placements									
Actifs disponibles à la vente	41		41	41		41			
Actifs classés en "trading"									
Actifs classés en "held for trading"									
Total autres placements	41		41	41		41			
Total placements évalués à la juste valeur	59 434	5 276	64 710	66 929	5 779	72 708	7 495	503	7 998

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.4 – PLACEMENTS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI EN VALEUR NETTE

En millions d'euros	30.06.2016			31.12.2015		
	France	International	Total	France	International	Total
Prêts	112	59	171	112	65	177
Dépôts	941	265	1 206	1 180	277	1 457
Autres	127		127	120		120
Total actifs évalués au coût amorti	1 180	324	1 504	1 412	342	1 754

NOTE 6.5 – PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES PLACEMENTS

En millions d'euros	30.06.2016			31.12.2015		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Actifs disponibles à la vente						
Actions et autres placements à revenu variable	3 955	(459)	3 496	3 716	(452)	3 264
Obligations et autres placements à revenu fixe	49 858	(14)	49 844	50 770	(13)	50 757
Autres placements	36		36	41		41
Total actifs disponibles à la vente	53 849	(472)	53 376	54 527	(465)	54 062
Placements financiers évalués au coût amorti	1 506	(3)	1 503	1 758	(4)	1 754
Placements financiers évalués au coût amorti	1 506	(3)	1 503	1 758	(4)	1 754

Le stock des provisions pour dépréciation durable sur les placements évalués à la juste valeur s'établit à 472 millions d'euros contre 465 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Au total, les provisions pour dépréciation sur actifs financiers disponibles à la vente représentent 0,88 % de leur coût amorti brut.

S'agissant des actions, les titres stratégiques sont provisionnés à hauteur de 264 millions d'euros.

Le montant des provisions pour dépréciation durable constituées sur les placements évalués au coût amorti est de 3 millions d'euros contre 4 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Les provisions ont été déterminées conformément aux règles exposées au paragraphe au 3.2.1 des principes comptables.

NOTE 6.6 – PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE – PAR RATING

Il est précisé que le rating indiqué est une moyenne des notations communiquées fin juin 2016 par les trois principales agences (S&P, MOODY'S et FITCH Ratings) concernant les titres obligataires du groupe.

Les présentations ci-après concernent uniquement les placements en obligations, détenus directement ou par le biais d'OPCVM consolidés, mais ne prennent pas en compte les autres placements ayant des caractéristiques similaires (OPCVM obligataires, OPCVM de taux, fonds obligataires, ...).

En millions d'euros	30.06.2016						
	AAA	AA	A	BBB	<BBB	Non noté	Total
Obligations cotées							
Disponibles à la vente	2 847	24 966	7 112	19 499	662	957	56 043
Classées en "trading"						1	1
Classées en "held for trading"	131	26	353	218		13	741
Total obligations cotées	2 978	24 992	7 465	19 717	662	971	56 785
Obligations non cotées							
Disponibles à la vente		21	10	126		1	158
Classées en "trading"							
Classées en "held for trading"			17			11	28
Total obligations non cotées		21	27	126		12	186
Total du portefeuille obligataire	2 978	25 013	7 492	19 843	662	983	56 971

En millions d'euros	31.12.2015						
	AAA	AA	A	BBB	<BBB	Non noté	Total
Obligations cotées							
Disponibles à la vente	2 866	23 960	7 598	18 802	714	1 330	55 270
Classées en "trading"							
Classées en "held for trading"	32	20	149	67	15	294	577
Total obligations cotées	2 898	23 980	7 747	18 869	729	1 624	55 847
Obligations non cotées							
Disponibles à la vente		20	10	112		2	144
Classées en "trading"							
Classées en "held for trading"			17			11	28
Total obligations non cotées		20	27	112		13	172
Total du portefeuille obligataire	2 898	24 000	7 774	18 981	729	1 638	56 020

NOTE 6.7 – TITRES DE DETTE DES PAYS PERIPHERIQUES DE LA ZONE EURO

NOTE 6.7.1 – TITRES DE DETTE SOUVERAINE DES PAYS PERIPHERIQUES DE LA ZONE EURO

En millions d'euros	30.06.2016					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins valeurs latentes brutes	Plus ou moins valeurs latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	2 542		2 542	3 338	796	78
Grèce						
Irlande	22		22	25	3	1
Italie	7 603		7 603	9 804	2 201	309
Portugal	273		273	300	27	3
Total	10 440		10 440	13 467	3 027	391

En millions d'euros	31.12.2015					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins valeurs latentes brutes	Plus ou moins valeurs latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	2 591		2 591	3 255	664	58
Grèce						
Irlande	24		24	28	4	1
Italie	7 597		7 597	9 619	2 022	264
Portugal	258		258	298	40	3
Total	10 470		10 470	13 200	2 730	326

L'exposition des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro comprend les titres détenus en direct et la transposition des OPCVM consolidés. La plus-value latente sur ces titres représente un montant de 391 millions d'euros net d'impôt et de participation aux bénéfices.

L'ensemble des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro est classé en niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur de la norme IFRS 7, ces titres étant cotés sur un marché actif pour lesquels les cours sont aisément et régulièrement disponibles.

Il est rappelé que le groupe a cédé l'intégralité de son exposition à la dette souveraine grecque au cours de l'exercice 2012.

Par ailleurs, le niveau d'exposition sur la Hongrie est de l'ordre de 267 millions d'euros, principalement détenu par la filiale hongroise.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro à la juste valeur détenus en direct.

En millions d'euros	30.06.2016					
	Espagne	Grèce	Irlande	Italie	Portugal	Total
Titres de dette souveraine à l'ouverture	3 236		23	9 273	298	12 830
Variation de la plus ou moins value latente	137			189	(13)	313
Variation de périmètre						
Acquisitions	26			42	12	80
Cessions / Remboursements	(77)		(2)	(48)		(127)
Ecarts de conversion						
Titres de dette souveraine à la clôture	3 322		21	9 456	297	13 096

Les OPCVM consolidés détiennent à ce jour 371 millions d'euros de titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro, dont notamment 16 millions d'euros en dette souveraine espagnole et 348 millions d'euros de dette souveraine italienne.

NOTE 6.7.2 – TITRES DE DETTE NON SOUVERAINE DES PAYS PERIPHERIQUES DE LA ZONE EURO

En millions d'euros	30.06.2016					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins valeurs latentes brutes	Plus ou moins valeurs latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	603	(7)	596	700	104	13
Grèce						
Irlande	21		21	22	1	1
Italie	722		722	775	53	14
Portugal	23		23	23	0	0
Total	1 369	(7)	1 362	1 520	158	28

En millions d'euros	31.12.2015					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins valeurs latentes brutes	Plus ou moins valeurs latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	620		620	706	86	10
Grèce						
Irlande	21		21	22	1	1
Italie	742		742	799	57	13
Portugal	21		21	22	1	0
Total	1 404		1 404	1 549	145	24

La valeur au bilan des investissements du groupe en obligations émises par des entreprises, banques, collectivités locales et organismes para-publics situés dans les pays périphériques de la zone euro (principalement Espagne et Italie) s'élève à 1 520 millions d'euros au 30 juin 2016. Ces titres présentent une plus-value latente nette d'impôt et de participation aux bénéfices de 28 millions d'euros.

L'exposition des titres de dette non souveraine des pays périphériques de la zone euro comprend les titres détenus en direct et la transposition des seuls OPCVM consolidés.

NOTE 6.8 – HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Conformément à l'amendement d'IFRS 7 publié par l'IASB en mars 2009, les instruments financiers actifs et passifs évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie en trois niveaux. Ceux-ci dépendent de l'utilisation ou non d'un modèle d'évaluation et des sources de données utilisées pour alimenter les modèles d'évaluation :

- le niveau 1 correspond à un prix coté sur un marché actif auquel l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation,
- le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché actif ou déterminable à partir de prix observés,
- le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

La détermination du caractère actif ou pas d'un marché s'appuie notamment sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants du marché ou le fait que les prix ne correspondent plus à des transactions suffisamment récentes.

en millions d'euros	30.06.2016				31.12.2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs disponibles à la vente								
Actions et autres placements à revenu variable	3 620	87	463	4 170	3 533	94	357	3 984
Obligations et autres placements à revenu fixe	57 406	876	356	58 638	56 785	682	568	58 035
Autres placements	35		1	36	40		1	41
Total actifs disponibles à la vente	61 061	963	820	62 844	60 358	776	926	62 060
Actifs de transaction								
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading" ou en "held for trading"	490	12	445	947	335	12	506	853
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading" ou en "held for trading"	3 136	122	477	3 735	2 122	103	376	2 601
OPCVM de trésorerie classés en "trading" ou en "held for trading"	7 836			7 836	7 170	24		7 194
Autres placements								
Total actifs de transaction	11 462	134	922	12 518	9 627	139	882	10 648
Sous-total des placements financiers hors UC	72 523	1 097	1 742	75 362	69 985	915	1 808	72 708
Placements de contrats en UC	5 315	615	1 574	7 504	4 868	405	1 803	7 076
Instruments dérivés actifs et passifs		(766)		(766)		(659)		(659)
Total actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur	77 838	946	3 316	82 100	74 853	661	3 611	79 125

S'agissant des placements de contrats en UC, le risque est supporté par les assurés.

Les instruments dérivés figurant à l'actif s'élèvent à 68 millions d'euros et les instruments dérivés figurant au passif du bilan sont de 834 millions d'euros au 30 juin 2016. Ces instruments sont principalement classés en niveau 2.

Concernant les placements de niveau 3, il s'agit :

- pour les actions, principalement de parts de fonds de private equity et d'actions non cotées. Les parts de fonds de private equity sont évaluées sur la base des dernières valeurs liquidatives. La valorisation des actions non cotées s'appuie sur plusieurs méthodes, telles que les techniques d'actualisation de cash flows ou la méthode de l'actif net retraité.
- pour les obligations, de titres valorisés à partir d'un modèle utilisant des données extrapolées ;
- pour les placements de contrats en UC classés en niveau 3, de produits structurés non cotés sur un marché actif dont la rémunération est indexée soit sur des indices, soit sur des paniers d'actions, soit sur des taux.

Au-delà des instruments financiers actifs et passifs décrits dans le tableau, le groupe a enregistré dans ses passifs techniques des contrats financiers en juste valeur sans participation discrétionnaire. Ceux-ci représentent un montant de 169 millions d'euros au 30 juin 2016 contre 65 millions d'euros au 31 décembre 2015.

En millions d'euros	30.06.2016								
	Actifs disponibles à la vente			Actifs de transaction				Placements de contrats en UC	Dérivés actifs et passifs
	Actions	Obligations	Autres placements	Actions	Obligations	OPCVM de trésorerie	Autres placements		
Montant en niveau 3 à l'ouverture	357	568	1	506	376			1 803	
Variation de la plus ou moins value latente reconnue en :									
- résultat				1	(5)			(46)	
- gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	47	(62)							
Transfert vers le niveau 3		7			54				
Transfert hors du niveau 3		(162)							
Reclassement en prêts et créances									
Variation de périmètre									
Acquisitions	75	8		39	75			5	
Cessions / Remboursements	(16)	(3)		(101)	(23)			(187)	
Ecart de conversion								(1)	
Montant en niveau 3 à la clôture	463	356	1	445	477			1 574	

NOTE 7 – PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC

En millions d'euros	30.06.2016			31.12.2015		
	France	International	Total	France	International	Total
Titres à revenu variable et assimilés		6	6		6	6
Obligations	2 555	627	3 183	2 003	612	2 615
Parts d'OPCVM d'actions	3 780	87	3 867	3 927	84	4 011
Parts d'OPCVM obligataires et autres	139	157	296	142	124	266
Autres placements		41	41		75	75
Sous-total placements financiers en UC	6 475	918	7 393	6 072	900	6 972
Immobilier de placement en UC	110		110	105		105
Sous-total immobilier de placement en UC	110		110	105		105
Total	6 585	918	7 503	6 176	900	7 076

Les placements en unités de compte (UC) relèvent exclusivement de l'activité de l'assurance de la personne.

NOTE 8 – INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPRES

En millions d'euros	30.06.2016					
	France		International		Total	
	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative
Swaps	35	(816)			35	(816)
Options	33	(8)			33	(8)
Contrats à terme de devises		(10)				(10)
Autres						
Total	68	(834)			68	(834)

En millions d'euros	31.12.2015					
	France		International		Total	
	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative
Swaps	111	(780)			111	(780)
Options	29	(3)			29	(3)
Contrats à terme de devises		(16)				(16)
Autres						
Total	140	(799)			140	(799)

Au 30 juin 2016, le groupe a recours à différents instruments dérivés :

- des contrats de swaps indexés à un taux variable visant à protéger le portefeuille obligataire contre une remontée des taux ;
- des instruments d'échange de flux en devises ou de flux indexés sur l'inflation. Cette stratégie revient économiquement à investir sur des obligations à taux fixe en euros ;
- de couverture du risque devise ;
- d'exposition synthétique au risque de crédit d'émetteurs privés au travers de stratégies optionnelles ;
- de couverture du risque actions par des achats d'options sur indices.

Ces instruments dérivés ne sont pas documentés comme des opérations de couverture au sens de la norme IAS 39. Conformément aux principes énoncés au 3.3, ils sont valorisés en juste valeur au bilan en contrepartie du résultat.

La prise en compte du risque de défaut de la contrepartie dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers, conformément à la norme IFRS 13, n'a pas d'impact significatif sur la juste valeur des instruments dérivés du fait du mécanisme de collatéralisation mis en place par le groupe.

NOTE 9 – EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE
NOTE 9.1 – EMPLOIS DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE

En millions d'euros	30.06.2016			31.12.2015		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Caisse, banque centrale et CCP				49		49
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	47		47	380		380
Instruments dérivés de couverture				1		1
Actifs financiers disponibles à la vente	2		2	939		939
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2		2	281		281
Prêts et créances sur la clientèle				2 049	(27)	2 022
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				2		2
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				588		588
Immeubles de placement						
Total	51		51	4 289	(27)	4 262

NOTE 9.2 – RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE

En millions d'euros	30.06.2016	31.12.2015
Banque centrale, CCP		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		20
Instruments dérivés de couverture		7
Dettes envers les établissements de crédit		651
Dettes envers la clientèle	6	3 142
Dettes représentées par des titres		86
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Total	6	3 906

L'évolution de la structure des emplois et des ressources des activités bancaires s'explique par le reclassement des actifs et des passifs de Groupama Banque en actifs et passifs destinés à la vente ou abandonnés, en application de la norme IFRS 5.

NOTE 10 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES

En millions d'euros	30.06.2016		31.12.2015	
	Valeur d'équivalence	Quote part Résultat	Valeur d'équivalence	Quote part Résultat
Bollington	2		1	
Günes Sigorta	10	(12)	22	(12)
CEGID			79	7
La Banque Postale IARD	83	(2)	84	(4)
STAR	83	3	94	9
GROUPAMA - AVIC Property Insurance Co.	71	3	71	2
ICADE	604	(1)	643	(44)
Total	853	(9)	994	(42)

Le groupe détient plusieurs participations dans les compagnies d'assurance suivantes :

- Günes Sigorta en Turquie dont l'activité principale est l'assurance non vie,
- La Banque Postale IARD en France sous forme d'un partenariat,
- STAR en Tunisie, leader du marché de l'assurance en Tunisie, détenue conjointement avec l'Etat tunisien.

De plus, Groupama AVIC Property Insurance Co est issu de la joint venture entre Groupama et le groupe AVIC. Cette société commercialise des produits d'assurance non vie en République Populaire de Chine.

Afin de simplifier et de clarifier la structure de détention des titres Icade par la Caisse des Dépôts et Groupama, la fusion par voie d'absorption de HoldCo SIIC par Icade a été votée le 23 mai 2016 en Assemblée Générale Extraordinaire.

Depuis cette date les titres HOLDCO ont été remplacés par des titres ICADE. La valeur comptable des titres ICADE s'est substituée pour un montant identique dans les livres sociaux et consolidés. Le pourcentage d'intérêt dans les capitaux propres d'ICADE avant la fusion est identique au pourcentage d'intérêt après la fusion.

La variation de la valeur d'équivalence de la participation d'ICADE provient essentiellement du paiement des dividendes.

Le 18 avril 2016, Groupama annonce, aux côtés d'ICMI, société holding de Jean-Michel Aulas, fondateur et président de Cegid Group ("Cegid"), la conclusion d'un accord avec le consortium Silver Lake – AltaOne visant la cession de sa participation dans Cegid pour un montant de 154,5 millions d'euros. Au 30 juin 2016, les conditions suspensives n'étant pas toutes levées, la cession effective a été réalisée le 8 juillet 2016. Le groupe, conformément à la norme IFRS 5, a positionné sa participation dans le capital de CEGID, premier éditeur français de solutions de gestion, dans les actifs à la vente et abandons d'activités.

NOTE 11 – PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

En millions d'euros	30.06.2016			31.12.2015		
	France	International	Total	France	International	Total
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie						
Provisions pour primes non acquises	17	66	83	11	24	34
Provisions pour sinistres à payer	537	128	665	574	141	716
Autres provisions techniques	352	5	357	329	2	331
Total	906	199	1 105	914	167	1 081
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie						
Provisions d'assurance vie	19	2	21	6 849	2	6 851
Provisions pour sinistres à payer	29	4	33	137	4	141
Provisions participations aux bénéficiaires	16		16	17		17
Autres provisions techniques						
Total	64	6	71	7 003	6	7 008
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers						
Total	970	206	1 176	7 917	173	8 090

La part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie baisse suite à la fin d'un traité de réassurance en quote-part souscrit au 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 3 ans.

NOTE 12 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE

NOTE 12.1 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE PASSIVE

En millions d'euros	30.06.2016			31.12.2015		
	France	International	Total	France	International	Total
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats d'assurance	6 376	24	6 401	4 806	36	4 842
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats financiers		175	175		139	139
Total	6 376	199	6 576	4 806	175	4 980

Le taux de participation aux bénéfices différée est déterminé entité par entité (sur la base des cantons réglementaires). Il s'appuie sur le taux réel de partage des produits financiers entre les assurés et les actionnaires et correspond à la moyenne des taux réels des 3 dernières années. Cette moyenne permet d'éviter d'intégrer dans le calcul des éléments atypiques non récurrents.

Au cas particulier de la France, une analyse prospective des taux de participation aux bénéfices a été réalisée sur la base des business plan à 3 ans, qui vient confirmer le taux retenu dans les comptes.

Les taux utilisés en France au 30 juin 2016 sont compris dans une fourchette entre 76,62 % et 86,78 % dont 86,78 % pour Groupama Gan Vie.

NOTE 13 – IMPOTS DIFFERES

NOTE 13.1 – ANALYSE DES PRINCIPALES COMPOSANTES DE L'IMPOT DIFFERE

En millions d'euros	30.06.2016	31.12.2015
Impôts différés issus des décalages temporaires		
Retraitements sur instruments financiers AFS & Trading (nets de participation aux bénéfices différée)	(694)	(614)
Frais d'acquisition vie et provision globale de gestion	(47)	(48)
Retraitements de consolidation sur provisions techniques	(212)	(207)
Autres différences sur retraitements de consolidation	162	147
Frais d'acquisition non vie reportés	(60)	(52)
Différences fiscales sur provisions techniques et autres provisions pour risques et charges	492	484
Plus-values en sursis d'imposition	(4)	(3)
Ecart d'évaluation sur OPCVM	127	139
Couverture de change	6	6
Autres différences temporaires fiscales	(64)	(20)
Sous-total Impôts différés issus des décalages temporaires	(294)	(168)
Impôts différés sur stock de déficits ordinaires	(45)	5
Impôts différés enregistrés au bilan	(338)	(163)
dont actif	11	276
dont passif	(349)	(439)

Les comptes consolidés du groupe font ressortir au global un impôt différé net passif de 338 millions d'euros. Cet impôt différé passif se décompose comme suit :

- Un impôt différé actif de 11 millions d'euros au 30 juin 2016 contre 276 millions d'euros au 31 décembre 2015 soit une diminution de 265 millions d'euros.
- Un impôt différé passif de 349 millions d'euros au 30 juin 2016 contre 439 millions d'euros au 31 décembre 2015 soit une diminution de 90 millions d'euros.

Les impôts différés passifs issus des déficits ordinaires s'établissent à 45 millions d'euros au 30 juin 2016 dont 49 millions d'euros suite à l'application de la norme IFRS 5 pour Groupama Banque. Pour rappel, au 31 décembre 2015, les impôts différés actifs issus des déficits ordinaires s'élevaient à 5 millions d'euros.

Le montant des actifs nets non constatés s'élève à 102 millions d'euros au 30 juin 2016 contre 115 millions d'euros au 31 décembre 2015.

NOTE 14 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE

NOTE 14.1 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2016						31.12.2015	
	France			International			Total	Total
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette		
Primes acquises non émises	933		933	17		17	950	602
Assurés, intermédiaires et autres tiers	2 129	(26)	2 103	370	(64)	307	2 410	1 481
Comptes courants coassureurs et autres tiers	61	(2)	59	60	(32)	28	87	99
Comptes courants cédants et rétrocedants	571		571	11	(1)	10	581	246
Total	3 694	(28)	3 666	458	(96)	362	4 028	2 427

NOTE 15 – AUTRES CREANCES

En millions d'euros	30.06.2016			31.12.2015
	Valeurs brutes	Provisions	Total	Total
Intérêts courus non échus	741		741	809
Personnel débiteur	13		13	9
Organismes sociaux	11		11	18
Débiteurs divers	1 454	(110)	1 344	1 356
Autres créances	912		912	205
Total	3 131	(110)	3 021	2 397

NOTE 15.1 – AUTRES CREANCES – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	30.06.2016				31.12.2015			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Intérêts courus non échus	741			741	809			809
Personnel débiteur	13			13	9			9
Organismes sociaux	11			11	18			18
Débiteurs divers	1 221	96	27	1 344	1 272	54	29	1 356
Autres créances	912			912	205			205
Total	2 898	96	27	3 021	2 314	54	29	2 397

NOTE 15.2 – AUTRES CREANCES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2016			31.12.2015		
	France	International	Total	France	International	Total
Intérêts courus non échus	669	72	741	726	83	809
Personnel débiteur	11	2	13	8	1	9
Organismes sociaux	10	1	11	18		18
Débiteurs divers	1 247	97	1 344	1 311	45	1 356
Autres créances	882	30	912	176	29	205
Total	2 819	202	3 021	2 239	158	2 397

NOTE 16 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE
NOTE 16.1 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE PORTES A L'ACTIF DU BILAN

En millions d'euros	30.06.2016	31.12.2015
France	844	1 274
International	163	176
Total	1 007	1 451

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent principalement aux soldes des comptes bancaires des entités du groupe.

NOTE 16.2 – TRESORERIE PORTEE AU PASSIF DU BILAN

En millions d'euros	30.06.2016				31.12.2015			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	83			83	172			172
Total	83			83	172			172

En millions d'euros	30.06.2016			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	83		83	
Total	83		83	

NOTE 17 – CAPITAUX PROPRES, INTERETS MINORITAIRES**NOTE 17.1 – CONTRAINTES REGLEMENTAIRES LIEES AU CAPITAL DES ENTREPRISES D'ASSURANCE**

L'exercice de l'activité d'assurance est régi par des contraintes réglementaires qui définissent notamment le capital social minimum. En France, conformément à la directive européenne et en vertu des articles R322-5 et R322-44 du Code des assurances, les entreprises françaises soumises au contrôle de l'Etat et constituées sous forme d'assurance mutuelles doivent avoir un fonds d'établissement au moins égal à 240 000 ou 400 000 euros selon les branches pratiquées. Pour les sociétés anonymes, le montant de capital minimum requis s'établit à 480 000 euros ou 800 000 euros en fonction des branches exercées.

A compter du 1er Janvier 2016, les entreprises d'assurance entrant dans le champ d'application du dispositif Solvabilité II sont soumises aux règles édictées par la Directive Européenne Solvabilité II. La Directive vise à améliorer la protection des assurés et de permettre aux entreprises d'assurance d'avoir une meilleure appréciation de leur solvabilité en leur imposant notamment de détenir des fonds propres éligibles couvrant le minimum de capital requis dont les modalités de calcul sont définies par l'article 129 de la Directive.

NOTE 17.2 – INCIDENCE DES OPERATIONS AVEC LES SOCIETAIRES**➤ Variation des capitaux propres du groupe au cours de l'exercice 2016**

Au cours du 1^{er} semestre 2016, les caisses régionales ont émis des certificats mutualistes auprès de leurs sociétaires et clients pour 78 millions d'euros et Groupama SA a procédé à un remboursement partiel de son emprunt TSS, émis en 2007, pour un montant de 2 millions d'euros.

➤ Traitement comptable des titres subordonnés classés en instruments de capitaux propres

Les emprunts classés en capitaux propres se détaillent comme suit :

- d'un emprunt TSDI, émis en mai 2014, au taux d'intérêt fixe de 6,375% pour un nominal de 1 100 millions d'euros et
- d'un emprunt TSS, émis en 2007, au taux d'intérêt fixe de 6,298% pour un nominal restant de 414 millions d'euros.

Ces emprunts comportent des caractéristiques particulières, telles que :

- la durée illimitée de l'emprunt,
- la faculté de différer ou annuler tout paiement d'intérêt aux porteurs de part de façon discrétionnaire,
- une clause de majoration d'intérêt « step-up » intervenant après la dixième année de l'emprunt.

Compte tenu de leurs caractéristiques et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, ces emprunts sont considérés comme des instruments de capitaux propres et non comme des passifs financiers. Ils sont donc comptabilisés en capitaux propres. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés directement au débit des capitaux propres conformément à la norme IAS 32 § 35 (et non comme une charge au compte de résultat).

NOTE 17.3 – RESERVES LIEES AUX VARIATIONS DE JUSTE VALEUR INSCRITES EN CAPITAUX PROPRES

La réconciliation entre les plus et moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente et la réserve correspondante en capitaux propres se décompose comme suit :

En millions d'euros	30.06.2016	31.12.2015
Plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	9 468	7 998
dont plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente affectées à l'assurance de la personne	8 458	6 991
dont plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente affectées à l'assurance dommage aux biens	1 010	1 007
Comptabilité reflet	(6 941)	(5 837)
Cash flow hedge et autres variations	(60)	(60)
Impôts différés	(703)	(603)
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle	(5)	(4)
Réserve de réévaluation - Part du groupe	1 759	1 493

Le montant de l'impôt différé repris dans le tableau ci-dessus correspond au résultat de l'application d'une part, d'un taux d'impôt court terme et long terme sur les plus-values latentes sur instruments financiers classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente », et d'autre part, d'un taux d'impôt court terme sur la participation aux bénéfices différée (« comptabilité reflet »). Dans le cadre du régime des plus ou moins-values à long terme applicable au 1er janvier 2006, les plus-values latentes sur titres de participation dits « stratégiques » ont été exonérées pour le calcul de l'impôt différé dans la limite d'une quote-part de frais et charges (soit un taux effectif de 4,13 %).

Le poste « cash flow hedge et autres variations » pour un montant de – 60 millions d'euros comprend 42 millions d'euros de réserve de réévaluation de cash-flow hedge et 18 millions d'euros de réserve de réévaluation de net investment hedge. Ces réserves correspondent à la part efficace d'opérations de couvertures mises en œuvre par le Groupe dans le passé et débouclées depuis, elles seront recyclées en résultat lors de la cession des éléments couverts conformément aux dispositions de la norme IAS 39.

NOTE 18 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	30.06.2016						Total
	France			International			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	
Solde à l'ouverture	397	161	558	37	47	84	642
Variation de périmètre, changements de méthodes comptables et transferts	(5)	(11)	(16)				(16)
Dotations de l'exercice	65	49	114	2	9	11	125
Reprises de l'exercice	(12)	(25)	(37)	(2)	(9)	(11)	(48)
Variation de change							
Solde à la clôture	445	174	619	37	47	84	703

(1) Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice au groupe compte tenu des litiges en cours

Conformément à la norme IFRS 5, les provisions pour risques et charges de Groupama Banque ont été positionnées en passif des activités destinées à être cédées ou abandonnées.

En millions d'euros	31.12.2015						Total
	France			International			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	
Solde à l'ouverture	409	131	540	40	51	91	631
Variation de périmètre, changements de méthodes comptables et transferts				(2)		(2)	(2)
Dotations de l'exercice	46	66	112	3	10	13	125
Reprises de l'exercice	(58)	(36)	(94)	(4)	(14)	(18)	(112)
Variation de change							
Solde à la clôture	397	161	558	37	47	84	642

(1) Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice au groupe compte tenu des litiges en cours

NOTE 19 – DETTES DE FINANCEMENT
NOTE 19.1 – DETTES DE FINANCEMENT – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	30.06.2016				31.12.2015			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes subordonnées			750	750			750	750
dont passifs subordonnés des entreprises d'assurance			750	750			750	750
dont passifs subordonnés des entreprises bancaires								
Dettes de financement représentées par des titres								
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	2	12	3	17	2	12	3	17
Total	2	12	753	767	2	12	753	767

L'endettement externe du groupe reste identique au 30 juin 2016 par rapport à celui du 31 décembre 2015.

NOTE 19.2 – DETTES DE FINANCEMENT – PAR DEVISE ET PAR TAUX

En millions d'euros	30.06.2016			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes subordonnées	750		750	
Dettes de financement représentées par des titres				
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	17		17	
Total	767		767	

Le poste « dettes subordonnées » correspond à l'émission d'un emprunt obligataire de Titres Subordonnés Remboursables (TSR) émis en octobre 2009 par Groupama SA pour un montant de 750 millions d'euros.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- la durée de l'emprunt est établie sur 30 ans,
- une clause offre la possibilité à Groupama SA de pratiquer un remboursement anticipé à partir de la dixième année,
- une clause permet de différer le paiement des intérêts sur une échéance suivante, les intérêts différés restant dus aux porteurs de titres.
- Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 100%.

Au 30 juin 2016, la cotation de cette émission s'établit à 103,5% contre 107,4% au 31 décembre 2015.

Compte tenu des conditions propres de cette émission et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, cet emprunt est considéré comme un passif financier et non comme un instrument de capitaux propres. Il est donc comptabilisé dans le poste des dettes de financement. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés au compte de résultat.

Le poste « dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire » s'élève à 17 millions d'euros et il correspond principalement à divers emprunts.

NOTE 20 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE
NOTE 20.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2016			31.12.2015		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	30 900	1 024	31 924	30 452	1 151	31 603
Provisions pour sinistres à payer	628	59	687	689	74	762
Provisions pour participation aux bénéfices	806	9	815	867	9	877
Autres provisions techniques	4	21	25	4	24	27
Total Assurance vie	32 337	1 113	33 450	32 012	1 257	33 269
Provisions pour primes non acquises	3 172	723	3 895	1 029	663	1 692
Provisions pour sinistres à payer	8 368	2 291	10 659	8 309	2 305	10 614
Autres provisions techniques	3 558	55	3 613	3 318	55	3 373
Total Assurance non vie	15 098	3 069	18 167	12 656	3 023	15 679
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	7 347	888	8 235	7 105	866	7 971
Total	54 783	5 069	59 852	51 773	5 146	56 919

Les tests d'adéquation des passifs effectués au 30 juin 2016 se sont avérés satisfaisants et n'ont conduit à la constatation d'aucune charge technique complémentaire.

NOTE 20.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE

NOTE 20.2.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	30.06.2016			31.12.2015		
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	30 900		30 900	30 452		30 452
Provisions pour sinistres à payer	628		628	689		689
Provisions pour participation aux bénéfices	806		806	867		867
Autres provisions techniques	4		4	4		4
Total Assurance vie	32 337		32 337	32 012		32 012
Provisions pour primes non acquises	769	2 403	3 172	138	890	1 028
Provisions pour sinistres à payer	961	7 407	8 368	939	7 370	8 309
Autres provisions techniques	2 772	786	3 558	2 648	670	3 318
Total Assurance non vie	4 503	10 596	15 098	3 726	8 930	12 656
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	7 347		7 347	7 105		7 105
Total Provisions techniques brutes relatives à des contrats d'assurance	44 187	10 596	54 783	42 843	8 930	51 773

NOTE 20.2.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2016			31.12.2015		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	1 024		1 024	1 151		1 151
Provisions pour sinistres à payer	59		59	74		74
Provisions pour participation aux bénéfices	9		9	9		9
Autres provisions techniques	21		21	23		24
Total Assurance vie	1 113		1 113	1 257		1 257
Provisions pour primes non acquises	62	661	723	64	599	663
Provisions pour sinistres à payer	75	2 217	2 291	73	2 232	2 305
Autres provisions techniques	13	42	55	15	40	55
Total Assurance non vie	149	2 919	3 069	152	2 870	3 023
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	888		888	866		866
Total Provisions techniques brutes relatives à des contrats d'assurance	2 149	2 919	5 069	2 275	2 870	5 146

NOTE 21 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS

En millions d'euros	30.06.2016	31.12.2015
Provisions des contrats financiers avec participation discrétionnaire		
Provisions techniques vie	14 973	15 836
Provisions des contrats en UC	81	56
Provisions pour sinistres à payer	132	65
Provisions pour participation aux bénéfices	2	16
Autres provisions techniques	3	1
Total	15 190	15 974
Provisions des contrats financiers sans participation discrétionnaire		
Provision technique vie		6
Provisions des contrats en UC	169	65
Provisions pour sinistres à payer	3	
Provisions pour participation aux bénéfices		
Autres provisions techniques		
Total	173	71
Total	15 363	16 046

NOTE 21.1 – PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS (HORS UC) PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2016			31.12.2015		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions des contrats financiers vie	13 104	1 870	14 973	14 174	1 668	15 842
Provisions pour sinistres à payer	122	13	134	47	19	66
Provisions participation aux bénéfices		2	2	13	3	16
Autres provisions techniques	1	1	3	1		1
Total	13 227	1 886	15 113	14 235	1 690	15 925

NOTE 22 – AUTRES DETTES

NOTE 22.1 – AUTRES DETTES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2016			31.12.2015		
	France	International	Total	France	International	Total
Personnel créiteur	302	5	307	306	8	313
Organismes sociaux	244	8	252	226	7	233
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 581	5	4 586	4 219	5	4 225
Créditeurs divers	591	65	656	667	53	720
Autres dettes	174	38	212	265	34	299
Total	5 892	121	6 013	5 683	107	5 791

Le poste "autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus" représente 4 586 millions d'euros au 30 juin 2016 contre 4 225 millions d'euros au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 361 millions d'euros. La hausse provient essentiellement de la dette issue de la mise en pension des titres obligataires, qui s'élève à 4 505 millions d'euros au 30 juin 2016 contre 4 099 millions d'euros au 31 décembre 2015, soit une hausse de 406 millions d'euros, issue principalement de Groupama Gan Vie.

Le poste "autres dettes" représente 212 millions d'euros au 30 juin 2016 contre 299 millions d'euros au 31 décembre 2015, soit une diminution de 87 millions d'euros. La baisse s'explique principalement par la sortie des passifs de Groupama Banque qui sont reclassés dans le poste "passif des activités destinées à être cédées ou abandonnées".

NOTE 22.2 – AUTRES DETTES – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	30.06.2016				31.12.2015			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Personnel créiteur	288	1	18	307	295	1	17	313
Organismes sociaux	251	1		252	232	1		233
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 517	21	48	4 586	4 176	12	36	4 225
Créditeurs divers	656		1	656	718	1	1	720
Autres dettes	212			212	299			299
Total	5 923	23	66	6 013	5 721	15	54	5 791

NOTE 23 – ANALYSE DU CHIFFRE D’AFFAIRES
NOTE 23.1 – ANALYSE DU CHIFFRE D’AFFAIRES ASSURANCE PAR PRINCIPALE CATEGORIE

En millions d'euros	30.06.2016			30.06.2015		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Epargne retraite individuelle	920	265	1 185	890	359	1 249
Prévoyance individuelle	450	61	511	453	62	515
Santé individuelle	1 083	37	1 120	1 149	36	1 185
Autres	104		104	98		98
Assurance de la personne individuelle	2 558	363	2 921	2 590	457	3 047
Epargne retraite collective	94	26	120	85	22	107
Prévoyance collective	262	33	295	265	34	299
Santé collective	383	17	400	299	17	316
Autres	175		175	160		160
Assurance de la personne collective	915	76	991	810	73	882
Assurance de la personne	3 473	439	3 912	3 400	530	3 929
Automobile	1 155	548	1 703	1 164	579	1 743
Autres véhicules	80		80	82		82
Habitation	791	101	892	787	100	887
Dommages aux biens des particuliers et professionnels	307	7	314	300	7	307
Construction	146		146	152		152
Particuliers et professionnels	2 479	656	3 135	2 485	686	3 171
Flottes	355	14	369	350	12	362
Dommages aux biens entreprises et collectivités	361	91	452	367	93	460
Entreprises et collectivités	716	105	821	717	105	822
Risques agricoles	460	143	603	461	133	594
Risques climatiques	120		120	136		136
Tracteurs et matériels agricoles	268		268	261		261
Métiers agricoles	848	143	991	858	133	991
Autres métiers	189	39	228	182	41	223
Assurance de biens et responsabilité	4 231	943	5 174	4 241	965	5 207
Total Assurance	7 704	1 382	9 086	7 641	1 495	9 135

NOTE 23.2 – ANALYSE DU CHIFFRE D’AFFAIRES PAR ACTIVITE

En millions d'euros	30.06.2016					30.06.2015				
	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %
France	3 473	4 232	66	7 770	85%	3 400	4 241	140	7 781	84%
Europe du sud	339	753		1 093	12%	432	788		1 220	13%
PECO	100	189		289	3%	98	176		275	3%
Total	3 912	5 174	66	9 152	100%	3 930	5 206	140	9 276	100%

Les zones géographiques se décomposent de la manière suivante :

- France ;
- Europe du Sud : Portugal, Italie, Grèce et Turquie ;
- Pays d’Europe Centrale et Orientale (PECO) : Bulgarie, Hongrie et Roumanie.

NOTE 23.3 – ANALYSE DES ELEMENTS BANCAIRES CONTRIBUTANT AU CHIFFRE D’AFFAIRES

En millions d'euros	30.06.2016			30.06.2015		
	Groupama Banque	Autres sociétés	Total	Groupama Banque	Autres sociétés	Total
Intérêts et produits assimilés				26		26
Commissions (produits)		63	63	30	63	92
Gains sur instruments financiers à la juste valeur par résultat				18		18
Gains sur les actifs financiers disponibles à la vente				2	1	2
Produits des autres activités		3	3	1	1	1
Total		66	66	76	64	140

Le chiffre d’affaires bancaire retenu dans les comptes combinés correspond aux produits bancaires avant prise en compte des coûts de refinancement.

Les éléments bancaires de Groupama Banque sont classés en résultat net des activités abandonnées dans le compte de résultat du groupe.

NOTE 24 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION
NOTE 24.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2016			30.06.2015		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Intérêts sur dépôts et revenus des placements financiers	929	115	1 044	939	123	1 062
Gains sur les opérations de change	55	5	60	135	6	141
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir (surcote-décote)	51	1	52	65	2	67
Revenus des immeubles	69		69	64		64
Autres produits des placements						
Revenus des placements	1 103	122	1 225	1 204	131	1 334
Intérêts reçus des réassureurs	(2)		(2)	1		0
Pertes sur les opérations de change	(73)	(4)	(77)	(63)	(5)	(68)
Amortissements des différences sur prix de remboursement (surcote-décote)	(140)	(14)	(154)	(134)	(12)	(146)
Amortissements et provisions sur immeubles	(51)	(1)	(52)	(26)	(2)	(28)
Charges de gestion	(177)	(6)	(183)	(178)	(6)	(184)
Charges des placements	(443)	(26)	(468)	(400)	(25)	(426)
Détenus à des fins de transaction	(3)		(3)	(73)	1	(71)
Disponibles à la vente	92	13	105	556	26	582
Détenus jusqu'à l'échéance						
Autres	77		77	(24)	3	(22)
Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	166	13	178	459	30	489
Détenus à des fins de transaction	18	2	20	38	1	38
Dérivés	(117)		(117)	89		89
Ajustements ACAV	(8)	(8)	(16)	300	8	308
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	(107)	(6)	(113)	427	8	435
Disponibles à la vente	(38)	(1)	(39)			(1)
Détenus jusqu'à l'échéance						
Créances et prêts	1		1			
Variation des dépréciations sur instruments financiers	(37)	(1)	(38)	(1)		(1)
Total	683	102	784	1 688	144	1 832

NOTE 24.2 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF)

En millions d'euros	30.06.2016					30.06.2015				
	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	44	77		(26)	94	37	(21)		(1)	15
Actions	58	12	(1)	(26)	43	45	417	2	(2)	462
Obligations	758	64	(6)		816	803	22	6		831
OPCVM actions	31	22	2	(12)	42	28	52	63	1	144
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension		(4)	(1)		(4)		(1)			(1)
Autres OPCVM de trésorerie		(1)			(1)		2			2
OPCVM à revenu fixe	24	11	21		56	38	20	6		64
Dérivés			(117)		(117)		(5)	89		84
Autres produits des placements	131	(4)	5	1	134	210	3	(38)		175
Produits des placements	1 046	178	(97)	(64)	1 063	1 161	489	128	(2)	1 776
Frais internes et externes de gestion et autres charges financières	(171)				(171)	(172)				(172)
Autres charges des placements	(91)				(91)	(80)				(80)
Charges des placements	(263)				(263)	(252)				(252)
Produits financiers nets de charges	783	178	(97)	(64)	801	909	489	128	(2)	1 524
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			160		160			515		515
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(177)		(177)			(207)		(207)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	783	178	(113)	(64)	784	909	489	436	(2)	1 832

(*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement

NOTE 24.2.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF) – FRANCE

En millions d'euros	30.06.2016					30.06.2015				
	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	45	77		(26)	95	38	(24)			14
Actions	57	12	(1)	(26)	42	44	414	1	(1)	458
Obligations	665	53	(6)		712	702	1	5		708
OPCVM actions	26	23		(11)	38	24	50	62		136
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension		(4)	(1)		(4)		(1)			(1)
Autres OPCVM de trésorerie							2			2
OPCVM obligations	23	11	21		55	35	20	6		61
Dérivés			(117)		(117)		(5)	89		84
Autres produits des placements	123	(6)	5	1	123	201	2	(36)		167
Produits des placements	939	166	(99)	(63)	943	1 044	459	127	(1)	1 629
Frais internes et externes de gestion et autres charges financières	(167)				(167)	(168)				(168)
Autres charges des placements	(85)				(85)	(73)				(73)
Charges des placements	(252)				(252)	(241)				(241)
Produits financiers nets de charges	687	166	(99)	(63)	691	803	459	127	(1)	1 388
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			154		154			499		499
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(162)		(162)			(199)		(199)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	687	166	(107)	(63)	683	803	459	427	(1)	1 688

(*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement

NOTE 24.2.2 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF) – INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2016					30.06.2015				
	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	(1)				0	(1)	3		(1)	1
Actions	1	1			1	1	3	1	(1)	4
Obligations	93	11			104	101	21	1		123
OPCVM actions	5	(1)	1	(1)	4	4	2	1	1	8
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension										
Autres OPCVM de trésorerie										
OPCVM obligations	1				1	3				3
Dérivés										
Autres produits des placements	8	2	1		11	9	1	(2)		8
Produits des placements	107	13	2	(1)	120	117	30	1	(1)	147
Frais internes et externes de gestion et autres charges financières	(5)				(5)	(4)				(4)
Autres charges des placements	(6)				(6)	(7)				(7)
Charges des placements	(11)				(11)	(11)				(11)
Produits financiers nets de charges	96	13	2	(1)	110	106	30	1	(1)	136
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			6		6			16		16
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(15)		(15)			(8)		(8)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	96	13	(6)	(1)	102	106	30	9	(1)	144

(*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement

NOTE 25 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS
NOTE 25.1 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2016			30.06.2015		
	France	International	Total	France	International	Total
Sinistres						
Payés aux assurés	(4 786)	(864)	(5 649)	(4 770)	(943)	(5 713)
Variation dans les provisions techniques						
Provisions pour sinistres à payer	(77)	38	(39)	98	(17)	81
Provisions mathématiques	993	(44)	948	1 020	(76)	944
Provisions en UC	(226)	(20)	(246)	(465)	(24)	(489)
Participation aux bénéfices	(433)	(39)	(473)	(1 073)	(52)	(1 125)
Autres provisions techniques	(210)	1	(209)	(301)	2	(300)
Total	(4 739)	(929)	(5 667)	(5 490)	(1 111)	(6 601)

NOTE 26 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE
NOTE 26.1 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2016			30.06.2015		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Frais d'acquisition et d'administration	46	15	62	100	15	114
Charges des sinistres	56	9	65	313	19	331
Variation des provisions techniques	9	3	12	11	1	11
Participation aux résultats	(10)	1	(9)	(143)	1	(143)
Variation de la provision pour égalisation						
Produits sur cession en réassurance	102	28	130	280	35	314
Primes cédées	(204)	(142)	(346)	(398)	(132)	(530)
Variation de primes non acquises	6	43	49	6	35	41
Charges sur cession en réassurance	(198)	(99)	(297)	(392)	(97)	(489)
Total	(96)	(71)	(167)	(112)	(63)	(175)

La variation des montants en France par rapport à l'exercice précédent provient de la fin du traité de réassurance en quote-part en assurance vie souscrit au 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 3 ans.

NOTE 27 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

En millions d'euros	30.06.2016			30.06.2015		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Produits opérationnels non courants	13		13	13		13
Charges opérationnelles non courantes	(55)	(10)	(66)	(27)	(10)	(38)
Total	(42)	(10)	(53)	(14)	(10)	(25)

NOTE 28 – CHARGES DE FINANCEMENT

En millions d'euros	30.06.2016	30.06.2015
Charges d'intérêts sur emprunts et dettes	(32)	(31)
Produits et charges d'intérêts - Autres		
Total charges de financement	(32)	(31)

NOTE 29 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT

NOTE 29.1 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2016			30.06.2015		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Impôt courant	(28)	(16)	(43)	(18)	(13)	(31)
Impôt différé	1	(1)	0	85	(4)	81
Total	(27)	(16)	(43)	67	(17)	50

Le groupe a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2010. L'ensemble des redressements acceptés a été provisionné en 2010. En revanche, des redressements portant notamment sur le niveau jugé excessif par l'administration fiscale des provisions techniques en dommages aux biens et responsabilité ainsi que sur le risque de dépendance n'ont pas fait l'objet de provision. Le groupe continue de considérer que les motifs de redressement sont fortement contestables et dispose d'arguments techniques dans le cadre d'un processus contentieux.

NOTE 29.2 – RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT TOTALE COMPTABILISEE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE CALCULEE

En millions d'euros	30.06.2016	30.06.2015
Charge d'impôt théorique	(44)	(74)
Impact des charges ou produits définitivement non déductibles ou non imposables	(1)	(16)
Impact des différences de taux d'imposition	1	141
Crédit d'impôts et diverses imputations		
Imputations des déficits antérieurs		
Déficits de l'exercice non activés		
Actifs d'impôts différés non comptabilisés		(2)
Autres différences	1	1
Charge d'impôt effective	(43)	50

L'impôt sur le résultat est une charge globale (impôt différé plus impôt social) de 43 millions d'euros au 30 juin 2016 contre un produit de 50 millions d'euros au 30 juin 2015.

La variation entre les deux années s'explique principalement par l'évolution du poste « impact des différences de taux », il convient de rappeler qu'au 30 juin 2015, le groupe avait enregistré des plus-values sur titres stratégiques qui bénéficiaient d'une imposition à taux réduit.

Le détail du taux d'impôt théorique se présente comme suit :

En millions d'euros	30.06.2016		30.06.2015	
	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique
France	71	34,43%	196	34,43%
Bulgarie		10,00%		10,00%
Chine	3	25,00%	5	25,00%
Grèce	5	29,00%	1	26,00%
Hongrie	10	19,00%	9	19,00%
Italie	30	30,82%	35	34,32%
Portugal		22,50%	2	22,50%
Roumanie	2	16,00%	3	16,00%
Royaume-Uni	6	20,00%	6	20,25%
Tunisie	3	30,00%	5	30,00%
Turquie	(18)	20,00%	(46)	20,00%
Total	112		216	

Les taux théoriques d'impôt sont restés stables sur la période, à l'exception des taux britannique, grec et italien.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 30 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

NOTE 30.1 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS – ACTIVITE BANCAIRE

En millions d'euros	30.06.2016	31.12.2015
Engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus	677	626
Engagements sur titres à recevoir	16	
Total engagements reçus au titre de l'activité bancaire	693	626
Engagements reçus sur opérations en devise	7	
Autres engagements reçus		
Total des autres engagements reçus au titre de l'activité bancaire	7	
Engagements de financement donnés	182	570
Engagements de garantie donnés	19	17
Engagements sur titres à livrer	1	
Total engagements donnés au titre de l'activité bancaire	202	587
Engagements donnés sur opérations en devises	7	
Engagements donnés sur opérations sur instruments financiers	10	17
Total des autres engagements donnés au titre de l'activité bancaire	17	17
Autres engagements donnés	1 449	1 446
Total des autres engagements donnés	1 449	1 446

Les engagements reçus hors bilan de l'activité bancaire s'élèvent à 693 millions d'euros.

Les engagements donnés s'élèvent à 202 millions d'euros et concernent plus particulièrement les engagements sur la clientèle.

D'autres engagements ont été donnés pour 1 449 millions d'euros dont 1 368 millions d'euros représentant le montant des titres éligibles affectés en garantie pour un éventuel tirage des actifs, dans le cadre du refinancement auprès de la BCE et 81 millions d'euros auprès de la Banque de France. Ce montant était de 108 millions d'euros au 31 décembre 2015.

NOTE 30.2 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS – ACTIVITES ASSURANCE ET REASSURANCE

En millions d'euros	30.06.2016	31.12.2015
Avals, cautions et garanties reçus	77	81
Autres engagements reçus	1 363	869
Total engagements reçus hors réassurance	1 440	950
Engagements reçus au titre de la réassurance	432	449
Avals, cautions et garanties donnés	276	333
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	489	496
Autres engagements donnés	1 780	907
Total engagements donnés hors réassurance	2 546	1 736
Engagements donnés au titre de la réassurance	3 560	3 434
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

Les **avals, cautions et garanties reçus** s'élèvent à 77 millions d'euros.

Les **autres engagements reçus hors réassurance** pour 1 363 millions d'euros sont principalement constitués des éléments suivants :

- ✓ La ligne de crédit mise en place avec la banque HSBC en décembre 2014 pour un montant de 750 millions d'euros et non utilisée au 30 juin 2016.
- ✓ Les titres reçus en garantie au titre du mécanisme de collatéralisation mis en place pour garantir les plus ou moins-values latentes sur les instruments dérivés sont comptabilisés également en engagements hors bilan. Ce qui se traduit dans les comptes par 530 millions d'euros d'engagements reçus au titre des prêts obligataires.
- ✓ Des promesses de ventes d'immeubles par lot de la filiale Groupama Gan Vie pour 60 millions d'euros

Les **avals, cautions et garanties donnés** s'élèvent à 276 millions d'euros et se décomposent principalement des opérations suivantes :

- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Groupama Insurance pour 140 millions d'euros
- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Groupama Seguros pour 81 millions d'euros

Les autres engagements sur titres, actifs ou revenus

Les autres engagements sur titres, actifs ou revenus sont constitués dans le cadre de souscriptions dans des fonds communs de placement à risques (FCPR). Le montant de 489 millions d'euros correspond principalement à la différence entre l'engagement d'investissement des souscripteurs et le total des appels de fonds effectivement perçus.

Les autres engagements donnés

Les autres engagements donnés s'élèvent à 1 780 millions d'euros. Ils sont principalement constitués des éléments suivants :

- ✓ Les titres donnés en garantie au titre du mécanisme de collatéralisation mis en place pour garantir les plus ou moins-values latentes sur les instruments dérivés sont également comptabilisés en autres engagements hors bilan. Ce qui se traduit dans les comptes par 797 millions d'euros d'engagements donnés au titre de la couverture des plus ou moins-values latentes sur instruments financiers à terme.
- ✓ Et par des promesses de ventes de 82 millions d'euros principalement de la filiale Groupama Gan Vie.
- ✓ Dans le cadre du lancement des certificats mutualistes, les assemblées générales des caisses régionales ont voté une autorisation d'émission de 402 millions d'euros. Au 30 juin 2016, 321 millions d'euros d'autorisation votée restent à émettre par les caisses régionales.
- ✓ Les prêts de titres obligataires donnés pour 455 millions d'euros en contrepartie des collatéraux enregistrés dans les engagements reçus.
- ✓ Des engagements donnés sur commande de travaux immobiliers pour 112 millions d'euros principalement de la filiale SCI Window La Défense.

Les engagements non valorisés

Clauses « Trigger » :

Groupama SA :

Dans le cadre des émissions de titres subordonnés (TSR et TSDI), Groupama SA bénéficie de clauses dites « trigger » :

Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts de l'émission du TSR d'octobre 2009 de 750 millions d'euros dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 100%.

Le déclenchement du « trigger » s'apprécie à la date d'arrêté précédant la date anniversaire (date de détachement du coupon).

NOTE 31 – LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE ET PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE

Les principales évolutions du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Entrées de périmètre

L'OPCI GGRF entre dans le périmètre de consolidation au 30 juin 2016.

Les entités suivantes changent de dénomination :

- SCI Défense Astorg devient SCI Window La Défense,
- OPCI GB2 devient Groupama Gan Paris La Défense Office (GGPLDO).

1 OPCVM est entré dans le périmètre de consolidation.

Sorties de périmètre

Fusion par absorption de la société HOLDCO SIIC par sa filiale ICADE votée au cours de l'assemblée générale mixte du 23 mai 2016.

1 OPCVM est sorti du périmètre de consolidation.

Transfert d'activité

Néant.

	Secteur d'activité	Pays	30.06.2016			31.12.2015		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
GROUPAMA Méditerranée	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Centre Manche	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Grand Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA OC	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
MISSE	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Loire Bretagne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Paris Val-de-Loire	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Nord-Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CAISSE des producteurs de tabac	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Rhône-Alpes-Auvergne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Centre Atlantique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Antilles-Guyane	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Océan Indien et Pacifique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Méditerranée	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Centre Manche	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Grand Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA OC	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Loire Bretagne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Paris Val-de-Loire	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Nord-Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Rhône-Alpes-Auvergne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Centre Atlantique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Antilles-Guyane	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Océan Indien et Pacifique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GIÉ GROUPAMA Supports et Services	GIÉ	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA S.A.	Holding	France	99,97	99,97	IG	99,96	99,96	IG
GROUPAMA HOLDING	Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA HOLDING 2	Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA GAN VIE	Assurance	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GAN PATRIMOINE	Assurance	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
CAISSE FRATERNELLE D'EPARGNE	Assurance	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
CAISSE FRATERNELLE VIE	Assurance	France	99,99	99,96	IG	99,99	99,95	IG
ASSUVIE	Assurance	France	50,00	49,98	IG	50,00	49,98	IG
GAN PREVOYANCE	Assurance	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GROUPAMA ASSURANCE CREDIT	Assurance	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
MUTUAIDE ASSISTANCE	Assistance	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GAN ASSURANCES	Assurance	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GAN OUTRE MER	Assurance	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE	Assurance	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
LA BANQUE POSTALE IARD	Assurance	France	35,00	34,99	MEE	35,00	34,98	MEE
AMALINE ASSURANCES	Assurance	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
CEGID	Assurance	France	27,72	26,88	MEE	26,89	26,88	MEE
GROUPAMA SEGUROS de Vida Portugal	Assurance	Portugal	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GÜNES SIGORTA	Assurance	Turquie	36,00	35,99	MEE	36,00	35,98	MEE
GROUPAMA SIGORTA	Assurance	Turquie	99,37	99,34	IG	98,99	98,94	IG
GROUPAMA SIGORTA EMEKLILIK	Assurance	Turquie	100,00	99,69	IG	100,00	99,51	IG
GROUPAMA Investment BOSPHEUS	Holding	Turquie	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
STAR	Assurance	Tunisie	35,00	34,99	MEE	35,00	34,98	MEE
GROUPAMA ZASTRAHOVANE NON LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GROUPAMA JIVOTOZASTRAHOVANE LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GROUPAMA BIZTOSITO	Assurance	Hongrie	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GROUPAMA PHOENIX Hellenic Asphalistiche	Assurance	Grèce	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GROUPAMA AVIC PROPERTY INSURANCES CO	Assurance	Chine	50,00	49,98	MEE	50,00	49,98	MEE
GUK BROKING SERVICES	Holding	Royaume-Uni	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
CAROLE NASH	Courtage	Royaume-Uni	91,40	91,37	IG	90,00	89,96	IG
BOLLINGTON LIMITED	Courtage	Royaume-Uni	49,00	48,98	MEE	49,00	48,98	MEE
MASTERCOR Insurance Services Limited	Courtage	Royaume-Uni	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

	Secteur d'activité	Pays	30.06.2016			31.12.2015		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
COMPUCAR LIMITED	Courtage	Royaume-Uni	49,00	48,98	MEE	49,00	48,98	MEE
GROUPAMA ASSICURAZIONI	Assurance	Italie	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GROUPAMA SEGUROS Portugal	Assurance	Portugal	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GROUPAMA ASIGURARI	Assurance	Roumanie	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actif	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GROUPAMA BANQUE	Banque	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GROUPAMA EPARGNE SALARIALE	Gestion d'actif	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GROUPAMA IMMOBILIER	Gestion d'actif	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
HOLDCO	Immobilier	France				24,93	24,92	MEE
ICADE	Immobilier	France	13,00	12,94	MEE	51,94	12,94	MEE
COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	99,97	99,93	IG
SCI WINDOW LA DEFENSE	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,93	IG
GAN FONCIER II	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
IXELLOR	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
79 CHAMPS ELYSÉES	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
RENNES VAUGIRARD	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
SOCIETE FORESTIERE GROUPAMA	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GROUPAMA GAN PARIS LA DEFENSE OFFICE	OPCI	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,93	IG
OPCI GGRF	OPCI	France	100,00	99,97	IG			
SCI GAN FONCIER	Immobilier	France	100,00	98,88	IG	100,00	98,87	IG
VICTOR HUGO VILLIERS	Immobilier	France	100,00	98,88	IG	100,00	98,87	IG
1 BIS FOCH	Immobilier	France	100,00	98,88	IG	100,00	98,87	IG
16 MESSINE	Immobilier	France	100,00	98,88	IG	100,00	98,87	IG
40 RENE BOULANGER	Immobilier	France				100,00	98,87	IG
9 MALESHERBES	Immobilier	France	100,00	98,88	IG	100,00	98,87	IG
97 VICTOR HUGO	Immobilier	France	100,00	98,88	IG	100,00	98,87	IG
44 THEATRE	Immobilier	France	100,00	98,88	IG	100,00	98,87	IG
SCI UNI ANGES	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
261 RASPAIL	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,93	IG
GAN INVESTISSEMENT FONCIER	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
3 ROSSINI (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
150 RENNES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
99 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
SCA CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG
102 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
LES FRERES LUMIERE	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
CAP DE FOUSTE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,98	IG	100,00	99,97	IG
PARIS FALGUIERE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
CHAMALIERES EUROPE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
12 VICTOIRE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
DOMAINE DE FARES	Immobilier	France	50,00	49,99	MEE	50,00	49,99	MEE
38 LE PELETIER (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
SCIMA GFA	Immobilier	France	100,00	99,98	IG	100,00	99,98	IG
LABORIE MARCENAT	Immobilier	France	74,10	74,08	MEE	74,10	74,07	MEE
DOMAINE DE NALYS	Immobilier	France	100,00	99,98	IG	100,00	99,97	IG
SCI CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SA SIRAM	Immobilier	France	90,07	90,07	IG	90,07	90,07	IG
GROUPAMA PIPACT	Immobilier	France	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG
ASTORG STRUCTUR GAD D	OPCVM	France	99,99	99,96	IG	99,99	99,95	IG
ASTORG CTT D	OPCVM	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA AAEXA D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
ASTORG EURO SPREAD D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

	Secteur d'activité	Pays	30.06.2016			31.12.2015		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
WASHINGTON EURO NOURRI 14 FCP	OPCVM	France	99,74	99,71	IG	99,74	99,70	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 15 FCP	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GROUPAMA CONVERTIBLES ID D	OPCVM	France	99,67	99,64	IG	99,67	99,63	IG
GROUPAMA ENTREPRISES IC C	OPCVM	France	30,24	30,23	MEE	24,53	24,52	MEE
GROUPAMA CRÉDIT EURO IC C	OPCVM	France	66,33	66,31	IG	82,86	82,83	IG
GROUPAMA CRÉDIT EURO ID D	OPCVM	France	59,08	59,06	IG	59,08	59,06	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 16 FCP	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 17 FCP	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 18 FCP	OPCVM	France	99,88	99,84	IG	99,88	99,83	IG
GROUPAMA OBLIGATION MONDE I C	OPCVM	France	93,51	93,48	IG	86,81	86,77	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 19 FCP	OPCVM	France	99,64	99,61	IG	99,64	99,60	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 20 FCP	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 21 FCP	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 22 FCP	OPCVM	France	99,88	99,84	IG	99,88	99,83	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 23 FCP	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 24 FCP	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
ASTORG STRUCTUR LIFE D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
ASTORG TAUX VARIABLE D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
PROFIL GAGNANT C	OPCVM	France				21,28	21,27	MEE
GROUPAMA EONIA IC C	OPCVM	France	28,48	28,47	MEE	27,15	27,14	MEE
GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE G D	OPCVM	France	86,22	86,19	IG	91,85	91,80	IG
ASTORG PENSION D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
ASTORG CASH MT D	OPCVM	France	99,58	99,54	IG	99,32	99,27	IG
GROUPAMA CRÉDIT EURO GD D	OPCVM	France	44,37	44,36	MEE	44,37	44,35	MEE
GROUPAMA CRÉDIT EURO LT G D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
ASTORG THESSALONIQUE 1 D	OPCVM	France	99,32	99,29	IG	99,32	99,28	IG
ASTORG THESSALONIQUE 2 D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
ASTORG THESSALONIQUE 3 D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
ASTORG THESSALONIQUE 4 D	OPCVM	France	99,78	99,75	IG	99,78	99,74	IG
ASTORG THESSALONIQUE 5 D	OPCVM	France	99,56	99,53	IG	99,56	99,52	IG
ASTORG MONETAIRE D	OPCVM	France	98,22	98,19	IG	98,29	98,25	IG
ASTORG DIV MONDE D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
GROUPAMA CASH EQUIVALENT G D	OPCVM	France	81,87	81,84	IG	100,00	99,96	IG
ASTORG REPO INVEST D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG
ASTORG OBLIGATIONS CT GA D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG			
G FUND - EUROPEAN CONVERTIBLE BONDS GD D	OPCVM	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,96	IG

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

Certaines entités immobilières sont consolidées par la méthode de mise en équivalence selon un processus dit "simplifié". Ce processus consiste à reclasser au bilan la valeur des parts et le compte courant de financement dans le poste "placements immobiliers", et au compte de résultat, les dividendes ou quote-part des résultats des sociétés sur la ligne "revenus des immeubles".